

Havres de la côte Ouest

**REFLEXIONS POUR
L'IMPLANTATION DE BERGERIES
POUR OVINS DE PRES-SALES**

Paysage et architecture

2008 / 2009

c.a.u.e. de la Manche

2 place Général de Gaulle

50000 SAINT-LO

t. 02.33.77.20.77 f. 02.33.77.20.80

e-mail : courrier@caue50.fr

site internet : www.caue50.fr

Avertissement

Ce document se propose de balayer les enjeux paysagers et les contraintes architecturales associés à l'implantation d'un projet de bergerie dans les sites emblématiques tels que les havres de la côte ouest.

La présente réflexion ne saurait garantir à l'éleveur que la construction d'une bergerie, quel qu'en soit le lieu d'implantation ou la qualité architecturale du bâtiment, puisse être autorisée au regard des dispositions de la Loi Littoral.

Nous rappelons que les analyses présentes dans ce document forment une base commune à l'ensemble des acteurs pour la réflexion et l'élaboration d'un projet de bergerie de pré-salé. De la même manière, le dossier de demande de permis de construire nécessitera un soin particulier propre à valoriser la qualité du bâtiment conçu, réglementairement, dans son site spécifique.

Cependant, toutes les hypothèses présentées pourront être confrontées à la décision d'un Juge Administratif pouvant, ainsi, à terme, conduire à développer une jurisprudence spécifique sur l'implantation de bergeries d'ovins de pré-salés à proximité des herbous dans des communes littorales.

Sommaire

1	<i>Le contexte paysager</i>	5
1.1	Présentation générale des sites	6
1.2	Les entités paysagères par herbu	22
2	<i>Vers une conception adaptée du projet</i>	89
2.1	Contraintes réglementaires à intégrer dans la conception.....	91
2.2	Les bergeries dans la Manche	96
2.3	Bases de la conception du bâtiment.....	108
3	<i>Vers une insertion adaptée dans les sites</i>	121
3.1	Généralités sur l'intégration d'un bâtiment agricole.....	124
3.2	Présentation thématique d'intégration de bâtiments.....	130

Introduction

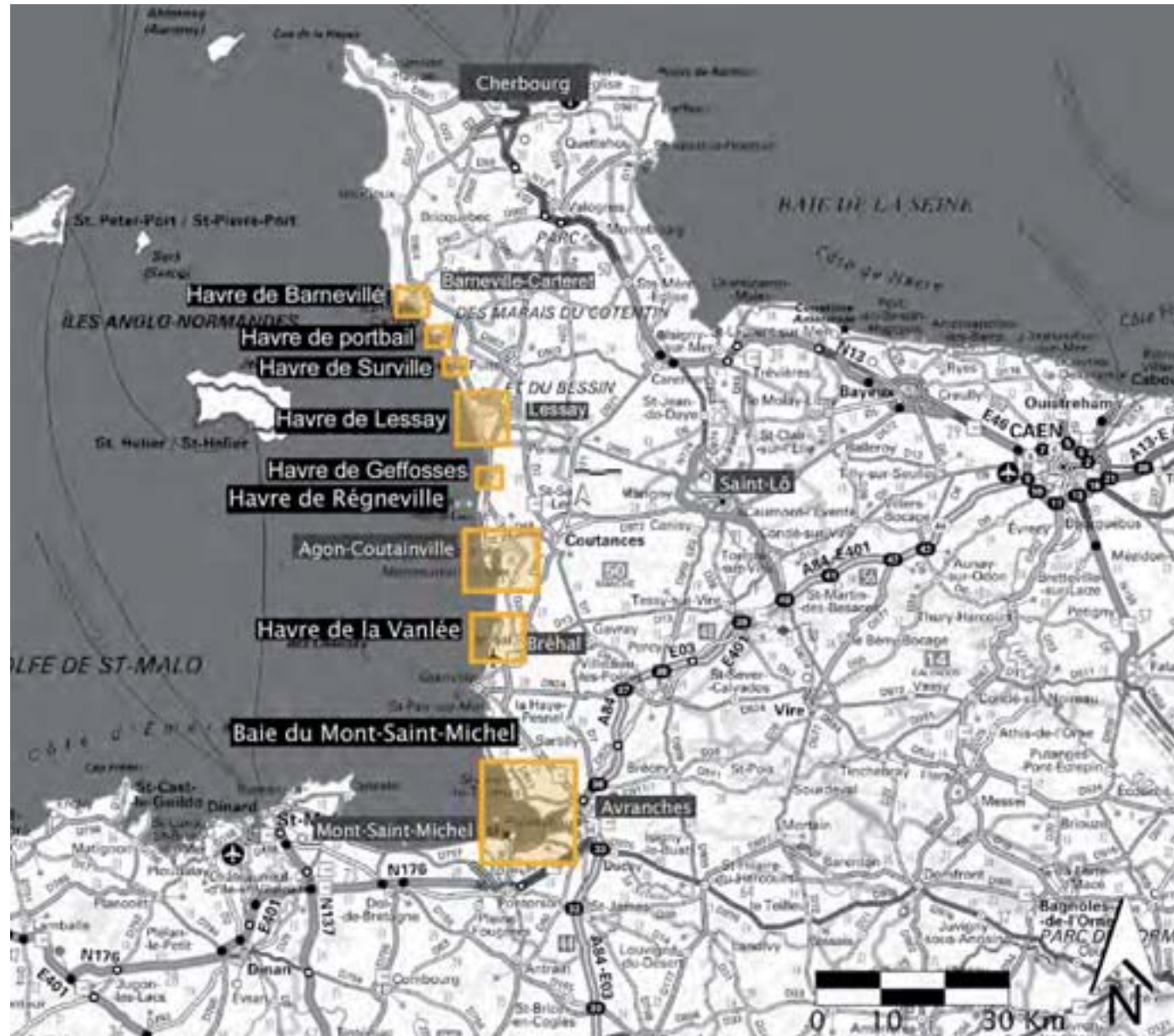
Les territoires de la baie du Mont-Saint-Michel et de la côte des havres de l'ouest du Cotentin sont soumis à de forts enjeux écologiques, patrimoniaux, touristiques et agricoles. L'élevage de prés-salés y est pratiqué tant bien que mal, mais aujourd'hui la reconnaissance de cette filière par le biais de l'A.O.C. est l'occasion de s'interroger sur son intégrité dans un milieu protégé et réglementé.

Le C.A.U.E. de la Manche avait déjà engagé des réflexions sur ce thème dans le cadre de l'Opération Grand Site (O.G.S.) de la baie du Mont-Saint-Michel pour définir un plan d'actions de mise en valeur architecturale et paysagère des bergeries. Plusieurs enjeux avaient alors été soulevés dont :

- › Donner une image forte à la filière avec des caractéristiques architecturales identifiantes.
- › Elaborer des projets particuliers à chaque site sans généraliser les principes d'intégrations par des règles, sur le plan architectural et végétal.
- › Tendre à une cohérence globale « bâti / paysage » sans chercher à cacher ou accompagner les bergeries de végétaux.
- › Mettre en place un plan de gestion des herbus pour mieux déterminer le développement possible ou non de l'agneau de pré-salé.
- › Mettre en place un marché de définition ou un concours architectural pour affirmer l'identité des bergeries.
- › Préciser la faisabilité réglementaire de la construction de bergeries sur le littoral.

Dans la suite logique de ce plan d'actions OGS, la présente réflexion se propose de balayer les contraintes et les enjeux paysagers et architecturaux associés à l'implantation des bergeries dans la Baie du Mont-Saint-Michel et dans les deux havres de la Vanlée et de Regnéville, ceci en respectant un cadre réglementaire qui ne pouvait être écarté dès lors que plusieurs pistes de travail restent à explorer. En complément du document technique réalisé par la Chambre d'Agriculture, ce document propose des éléments d'aide à la compréhension et à la prise de décision.

« Localisation des lieux d'intervention »



1 LE CONTEXTE PAYSAGER

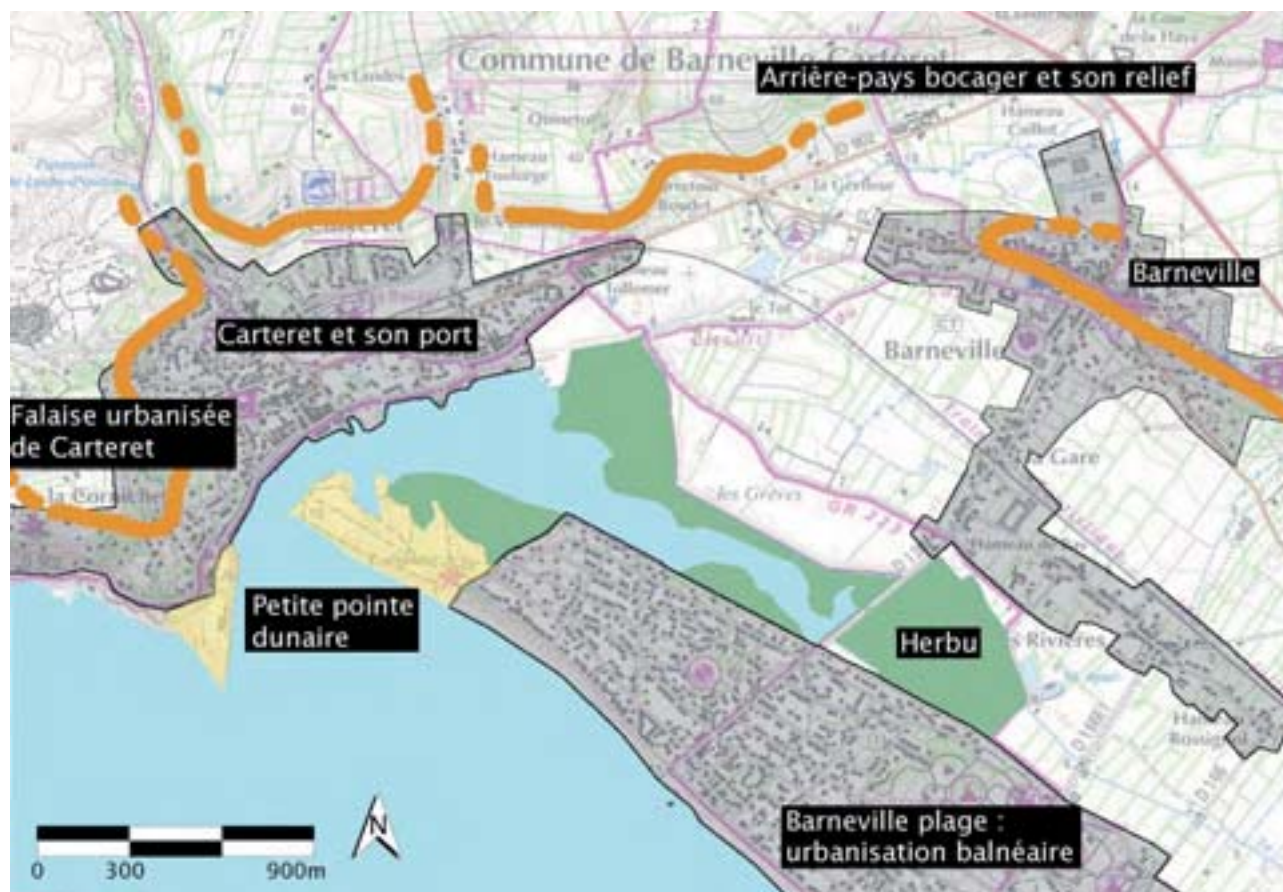
1.1 Présentation générale des sites

1.1.1 Le havre de Barneville-Carteret

Des falaises habitées... Le lieu-dit « La Corniche » et toute la falaise à l'arrière du port de Carteret dessinent une barrière visuelle forte qui structure le havre. Végétation et habitations se mêlent de façon de plus en plus aérée au fur et à mesure de l'approche du sommet. L'ambiance maritime de cette partie de l'herbu est réelle du fait de la proximité avec l'embouchure marine et du jeu des marées. Ces sensations sont renforcées par la présence du port, des quais et des bateaux.

Des identités dunaires et balnéaires... L'entrée du havre est façonné par deux petites pointes dunaires qui émergent des lignes d'enrochement et de l'urbanisation balnéaire de Barneville Plage. Le contraste est saisissant entre ces habitations organisées en quadrillage, ponctuées de cyprès et de pins d'un vert sombre, avec les mouvements des dunes. Très fréquentée, la pointe a la fonction de parc et d'espace de promenade.

Un arrière-pays bocager... Le bourg historique de Barneville s'est construit sur le coteau Ouest du havre, dans un secteur agricole et bocager. La densité et l'étalement de l'habitat rendent aujourd'hui moins perceptibles les haies dans ce paysage urbain, sorti de son « écrin » traditionnel. Y dominent l'église, la mairie et quelques autres bâtiments de taille importante. Le long de la voie ferrée, un hameau s'est construit avec des petites maisons basses de part et d'autre de la rue, isolées par des murets. Les jardins se mêlent aux étroites parcelles de culture ou aux prairies encadrées de haies arbustives de prunelliers et d'aubépines. Ce paysage intime et fermé succède à celui de l'herbu, très ouvert.



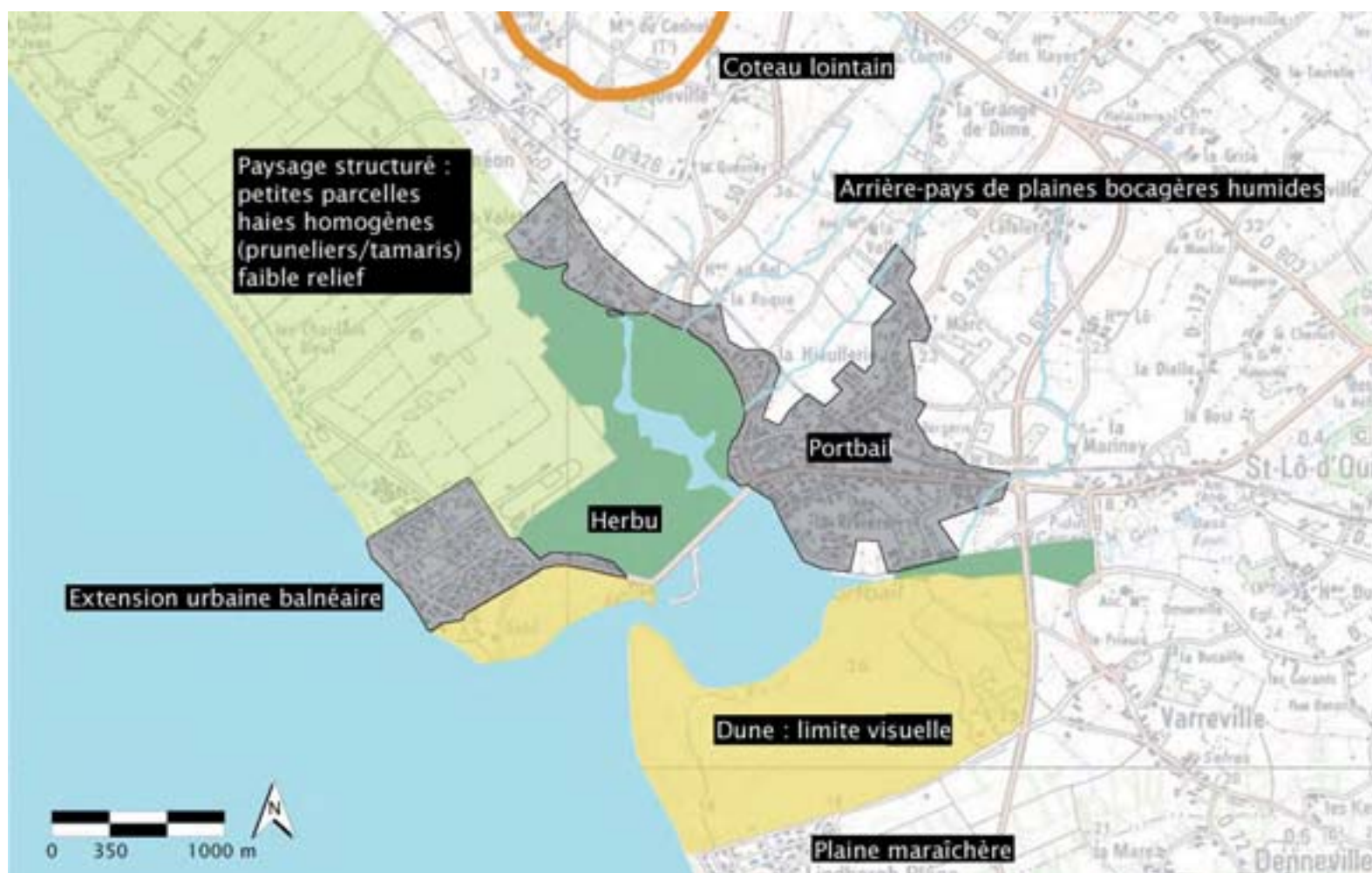
< Plan de présentation du havre de Barneville >

1.1.2 Le havre de Portbail

Une forte influence dunaire ... Au Sud du havre, s'étend une vaste zone dunaire, au relief accidenté et plus ou moins végétalisé, qui l'isole du reste du territoire côtier. Ce paysage emblématique, vu et mis en scène depuis la route digue, constitue un repère important et homogène à préserver. Son échelle répond parfaitement à celle des herbus.

Un arrière-pays de plaines bocagères... A l'Est, le havre est séparé de la campagne par la ville de Portbail dont la façade historique et maritime s'ouvre sur l'herbu et le regarde. Cette cité s'est construite et étendue au regard du havre et de la mer. De par le faible relief, l'arrière-pays se cache derrière la ligne bâtie. Au cœur de cette platitude, les prairies et les cultures se structurent autour des ruisseaux. De grandes parcelles ouvertes succèdent à des lanières étroites bocagères. Le végétal, souvent discontinu mais encore bien présent, offre des vues courtes et une certaine intimité visuelle depuis les routes. Le coteau, très lointain, dessine la ligne d'horizon.

Une façade maritime agricole... A l'Ouest, le havre est séparé de la mer par une large bande de terre en partie urbanisée, mais surtout cultivée. L'urbanisation, d'un côté, est accompagnée de son cortège végétal traditionnel, dont ses conifères. De l'autre, un paysage quadrillé se dessine avec ses parcelles de culture, de maraîchage et de prairies bordées de haies de prunelliers, aubépines ou saules. Le végétal, très structurant, filtre les vues et cadre intimement les routes. Entre les deux, une zone floue, hors de l'urbanisation, descend au contact de l'herbu : l'hippodrome, le centre équestre, le camping ou quelques habitations isolées se différencient du territoire par leur échelles très vaste et leurs plantations dispersées mais au vocabulaire horticole.



< Plan de présentation du havre de Portbail >

1.1.3 Le havre de Surville

Une enclave entre deux dunes... Le havre de Surville, de petite taille, s'étend de la mer jusqu'à la RD650. De fait, il est presque invisible et se cache au creux du vaste espace dunaire qui l'entoure. Pourtant, différencié par leur tonalité et le mouvement de leur relief, la dune et l'herbu se rassemblent pour offrir un recul sur l'immensité des paysages où tout obstacle devient un repère.

Une couronne d'urbanisation lointaine... Les villages et hameaux, de petites tailles et dispersés, s'intègrent dans cet écrin de verdure que forme le bocage. Depuis la dune, l'urbanisation est bien présente visuellement mais semble lointaine. Les habitations sont bien au-delà, dans un autre territoire. Seuls, quelques bâtiments agricoles, de taille importante, se remarquent précisément.

Une urbanisation dans la dune... Le hameau de La Poudrière marque l'exception car construit dans la dune, au pied de la plage. Cette enclave urbaine, terrassée, linéaire, volumineuse n'a pas trouvé sa place dans ce territoire. Cette urbanisation illustre bien la difficulté de s'intégrer dans la dune toute en mouvement et en boucle



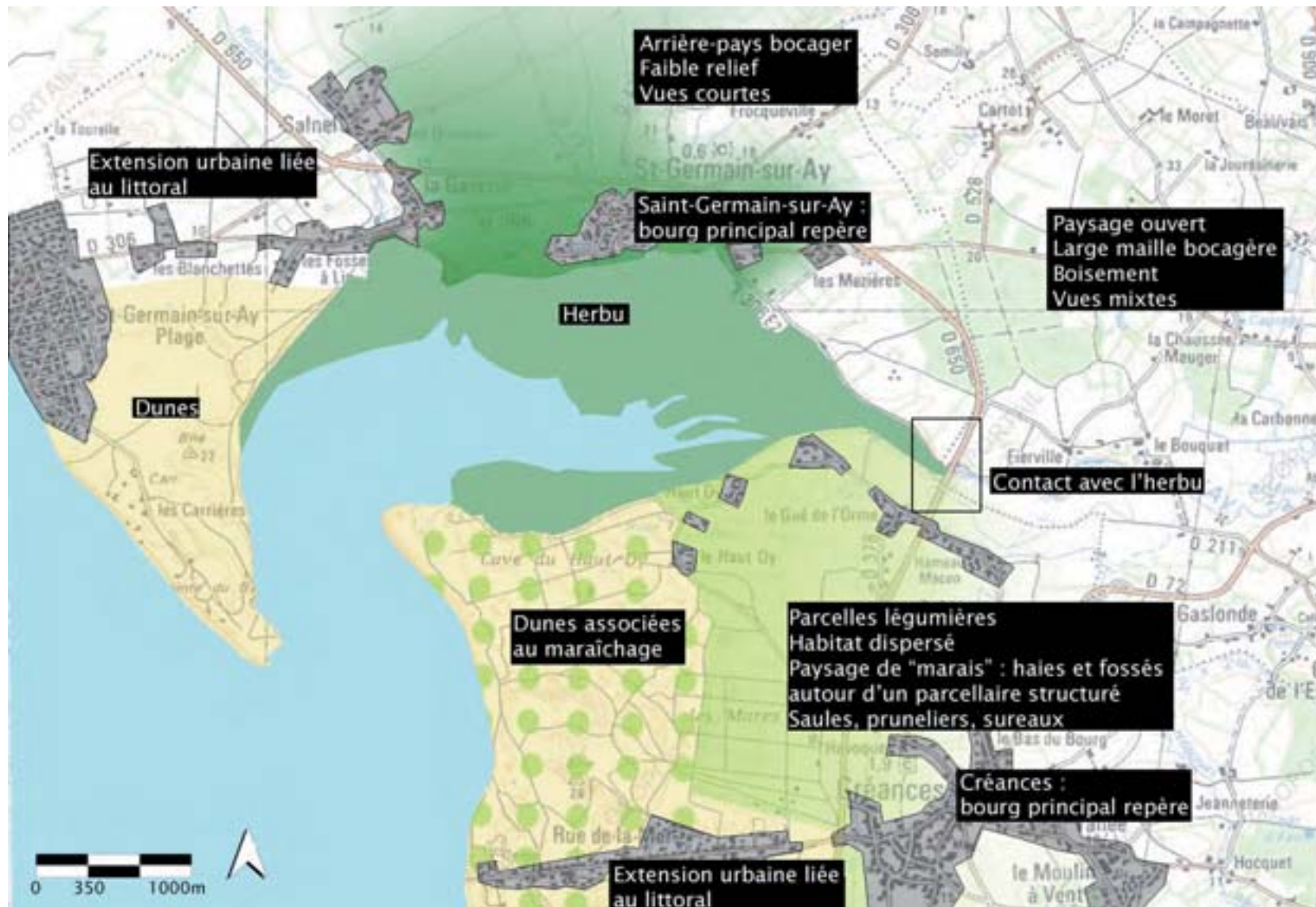
< Plan de présentation du havre de Surville >

1.1.4 Le havre de Lessay

Les paysages ouverts de l'arrière-pays... A l'Ouest, le faible relief ne structure ni ne limite le havre. Au paysage ouvert des prairies humides autour des ruisseaux, se raccroche un paysage de grandes parcelles agricoles aux haies de prunelliers et d'aubépines du côté mer, mais plus arborées et variées du côté terre. De nombreux bosquets et boisements ponctuent les parcelles agricoles. Malgré cette diversité d'occupation du sol, les paysages perceptibles depuis la route touristique principale tendent à des impressions d'ouverture : uniformisation des parcelles légumières, discontinuité des haies, grande largeur de la route, vue sur l'herbu et le havre...

Les paysages du maraîchage et la dune... Au Sud, c'est le paysage du maraîchage qui s'impose : des parcelles linéaires, carrées, mais de toutes tailles se succèdent, parfois divisées par quelques haies tordues par le vent, où dominant le saule et le prunellier. Habitations et hangars se dispersent en pointillé sur ce territoire, grand et plat. A l'ouest se profile un paysage de dune au relief accidenté, aux ambiances végétales spécifiques. Entre les deux, maraîchage et dunes se mélangent et le paysage penchent d'un côté ou de l'autre suivant la force colonisatrice de la main de l'homme : dune aplanie, étirée et plantée, clairière ou vaste plaine cultivées, difficulté à percevoir le relief... La végétation spontanée dunaire retrouve parfois ses droits dans les parcelles abandonnées. La question de l'identité de ses espaces mérite d'être posée, ainsi que leur valeur écologique en tant que dune.

Entre bocage et dune, l'urbanisation... Au Nord, l'attractivité du littoral a provoqué d'abord une urbanisation linéaire le long de la route en accroche au territoire agricole bocager, puis une urbanisation balnéaire. La pointe dunaire se trouve accrochée à cette urbanisation qui lui impose une partie de ces ambiances : habitat épars, zone plus « jardinée » avec étang et prairie, anciennes parcelles cultivées, cheminements et plantations. Globalement, il faut noter la frontalité entre ces paysages agricole ou dunaire avec le bâti.



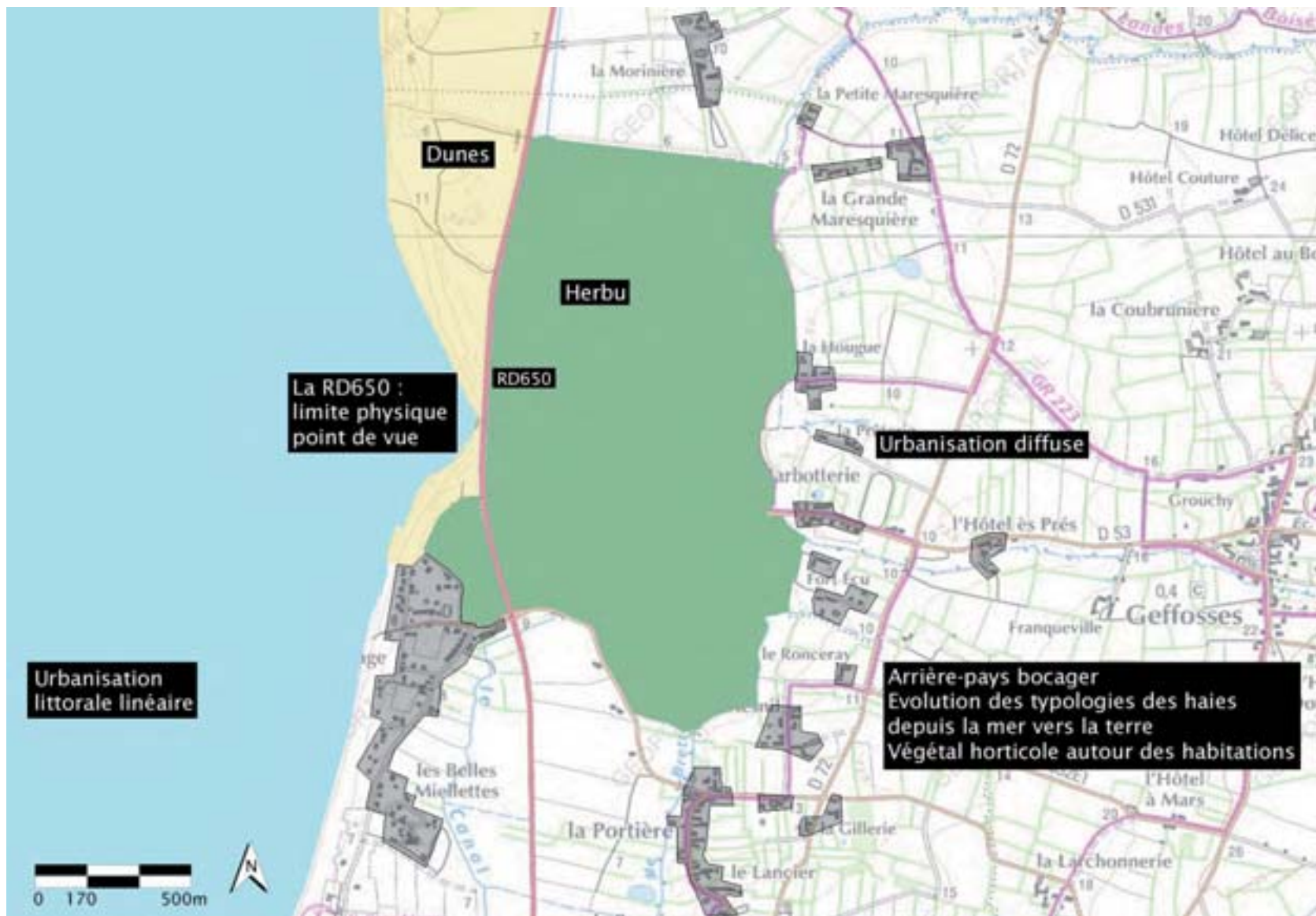
< Plan de présentation du havre de Lessay >

1.1.5 Le havre de Geffosses

Une limite entre dune et herbu ... La route départementale RD650 coupe le havre de la mer, marque et délimite les ambiances paysagères. A l'Ouest, le cordon dunaire, plus ou moins épais et dénivelé, apporte une intimité à la plage. A l'Est, l'herbu et son tapis végétal, sans obstacle, ni repère met en scène le paysage agricole tout autour.

Une identité agricole... Tout autour de l'herbu, sur un très léger coteau, un paysage bocager assez bien préservé unifie l'arrière-pays. Les haies sont plutôt denses et continues. On remarque de nombreuses prairies d'élevage. Corps de ferme et habitat se dispersent en petits hameaux desservis par des axes de circulation secondaires.

Une évolution du bocage... Côté mer, on retrouve ces haies denses arbustives et faiblement diversifiées de prunelliers et d'aubépines, mais adaptées à cette situation particulière. Côté terre, le bocage plus classique réapparaît : mélange varié d'arbres et d'arbustes, talus, ports et silhouettes variables (chêne pédonculé, frêne, orme, saule, troène, sureau, ajonc, prunellier...). On remarque aussi des alignements, de-ci de-là, près des exploitations. Autour des habitations, une végétation horticole est souvent plantée avec toutes les interactions visuelles que cela peut provoquer.

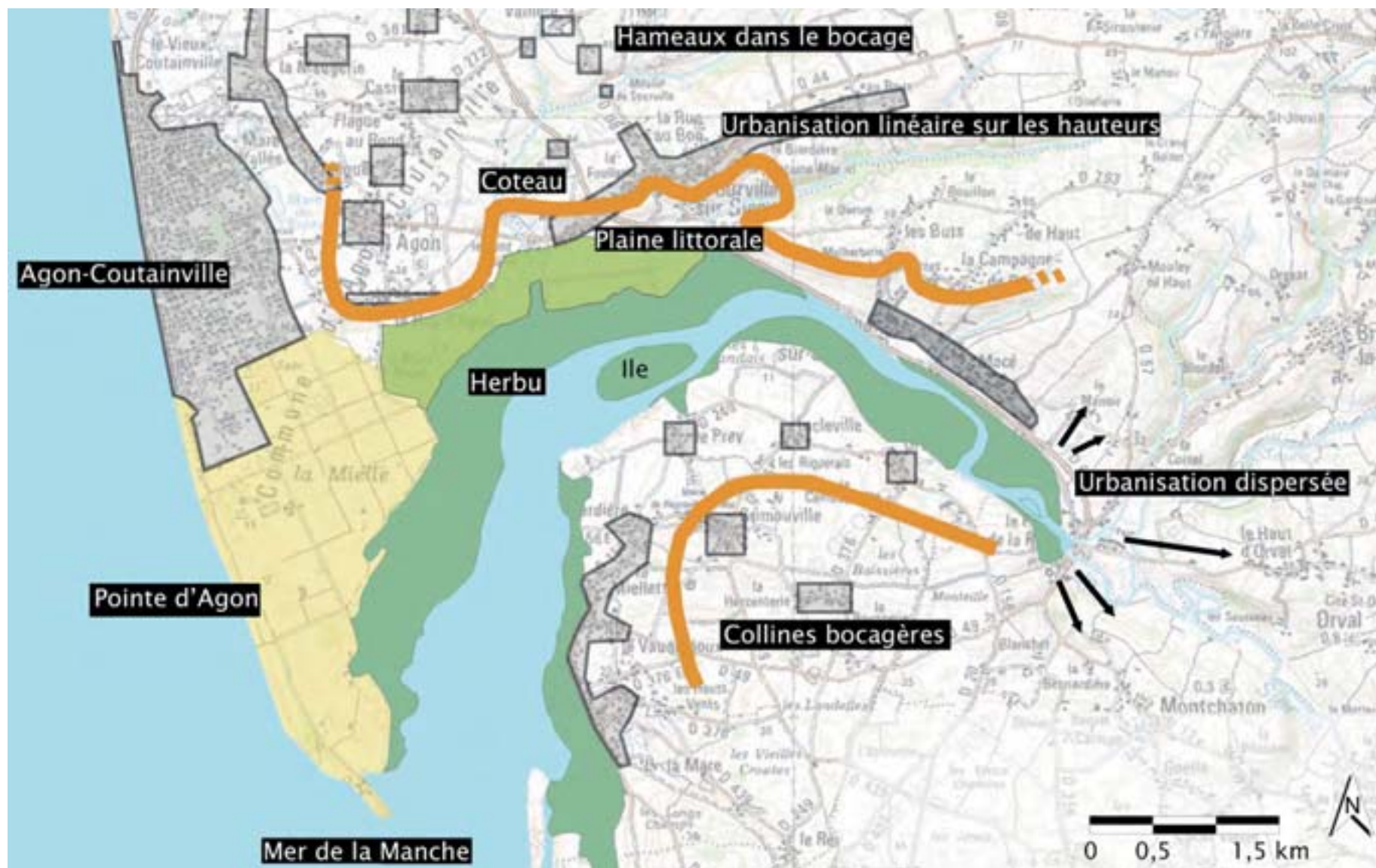


< Plan de présentation du havre de Geffosses >

1.1.6 Le havre de Regnéville

- Le havre, un estuaire...** Le havre de Regnéville constitue un maillon de la « chaîne des Havres » sur la centaine de kilomètres de côtes entre la Hague et le Mont-Saint-Michel. C'est un vaste et profond estuaire de 5 à 6 kilomètres, d'une superficie d'environ 1 800 hectares dans lequel se rejoignent la mer, la Sienne et la Siame.
- Une pointe sableuse...** Le havre est isolé de la mer par une flèche sableuse (la pointe d'Agon). A côté, le tourisme balnéaire a suscité l'implantation d'un village sur Agon-Containville dont le dessin d'une grande régularité et l'orientation contrastent avec les dunes et l'arrière-pays
- Des coteaux variés...** Le relief du secteur du Havre de Regnéville est plus accentué au Nord où il forme un long ruban fortement végétalisé et cultivé en arrière du marais. Les petites collines au Sud plongent directement dans l'estuaire. Traditionnellement, de nombreux hameaux se sont développés en haut des coteaux et dans la campagne semi-découverte autour. L'activité agricole (maraîchage, labours, prairie...) se structure autour d'un parcellaire de petite taille accompagné par un maillage bocager plutôt ouvert et hétérogène qui apporte de la variété aux paysages au fil des saisons.

< Plan de présentation du havre de Regnéville >



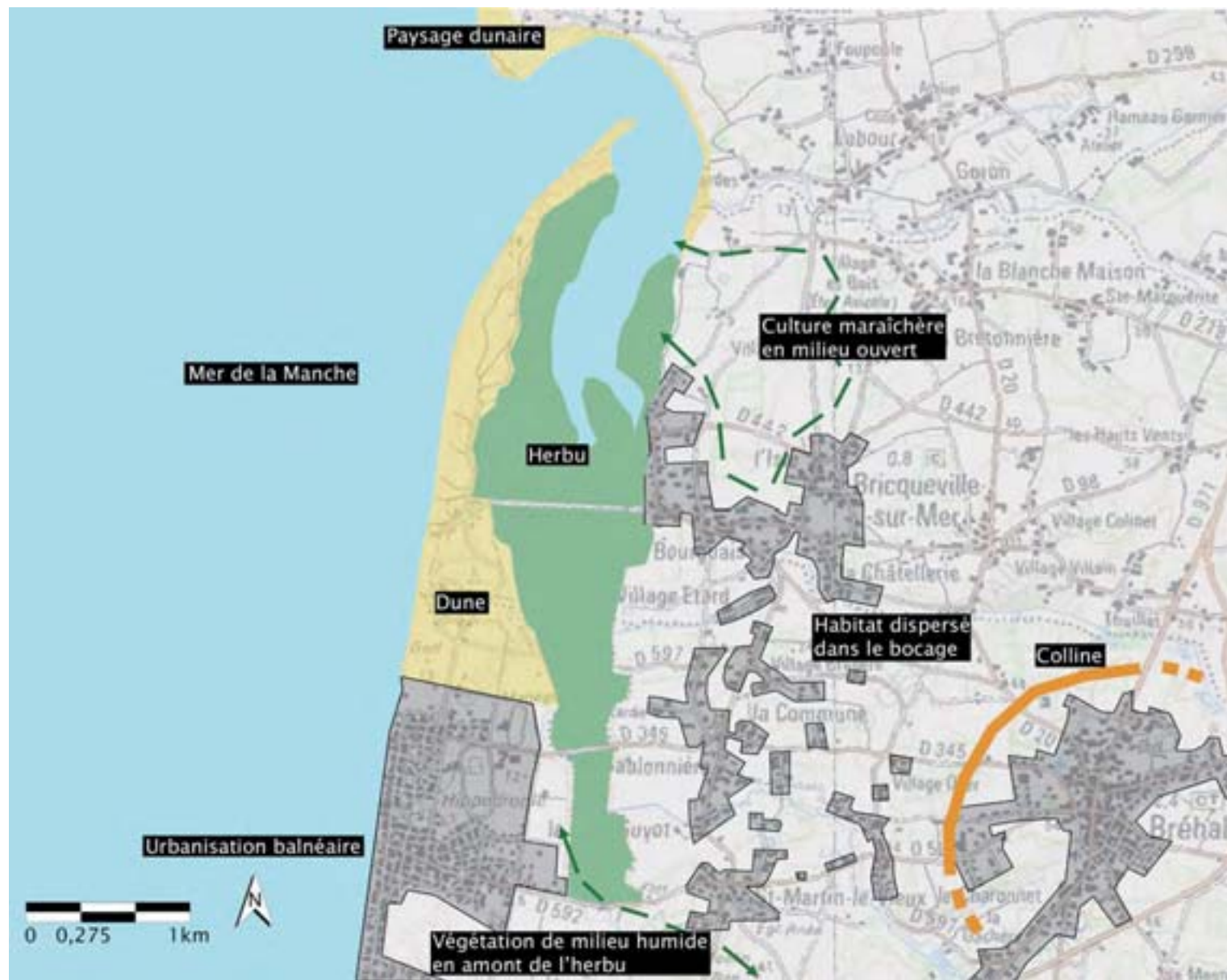
1.1.7 Le havre de la Vanlée

Le havre, une dune offerte ... Le havre de la Vanlée, le plus au Sud de la « chaîne des Havres », est caractérisé par ses dunes, partiellement recouvertes d'une végétation naine, « moutonnante », qui forment une pointe entre la mer et la terre. Ce paysage ouvert et uniforme joue un rôle important dans la mise en scène de la côte. Il est un repère qui renforce son caractère maritime depuis les hameaux bocagers côté « terre »...

Un arrière-pays bocager... L'arrière-pays, à l'Est, constitue un ensemble bocager assez homogène. Les haies, pourtant souvent déstructurées, maintiennent toujours une ambiance intime. L'habitat y est très dispersé et tend à s'étendre, sans toujours valoriser le paysage existant. Vers le Sud, la présence de la rivière se fait sentir par le couvert végétal plus haut et les plantations de peupliers. La partie Nord s'ouvre de plus en plus sur des cultures maraîchères qui occupent encore de plus en plus de parcelles.

Des identités urbaines... Plusieurs identités urbaines se juxtaposent. Sur la pointe, l'urbanisation de la ville de Saint-Martin-de-Bréhal forme une entité balnéaire particulière. Le village des Salines en face de la dune, linéaire, donne à voir l'herbu et le paysage maritime par des fenêtres entre deux maisons. Sur l'arrière-pays, les hameaux se succèdent avec toutes sortes de typologies architecturales, selon les usages (habitat, tourisme, artisanat, agricole...). Le végétal se diversifie également au contact de l'habitat.

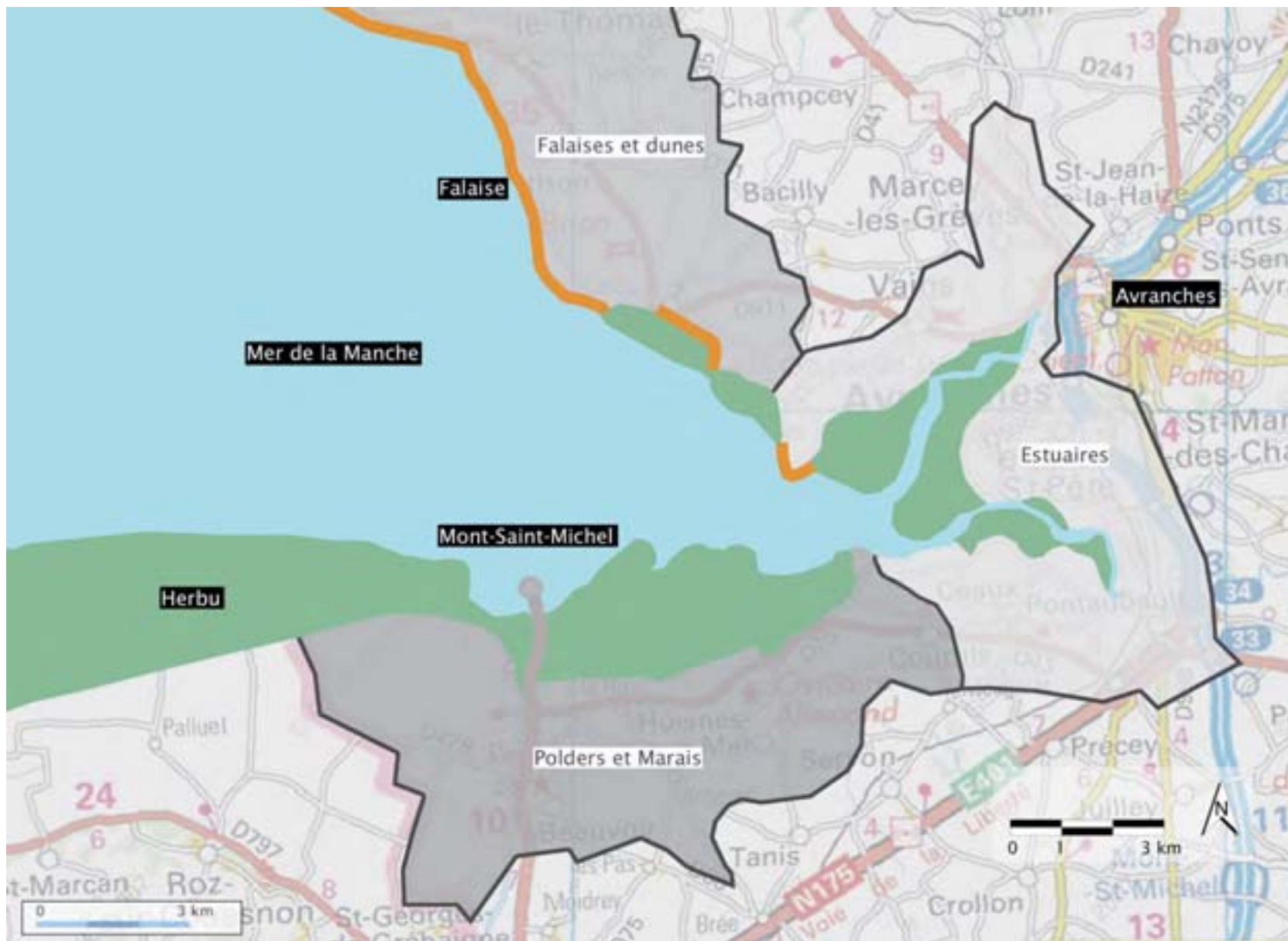
< Plan de présentation du havre de la Vanlée >



1.1.8 La baie du Mont-Saint-Michel

- Paysage des falaises et dunes...** Ce paysage de falaises granitiques et schisteuses accueille les villages en arrière-plan, dans le bocage. Les haies sont très présentes et entourent l'habitat comme un « écrin ». Le village balnéaire de Saint-Jean-le-Thomas fait la jonction entre les falaises et les dunes à la végétation spécifique de bord de mer.
- Paysage des estuaires...** Ces paysages englobent les estuaires de la Sée et de la Sélune avec une pénétration des paysages des herbues dans le bocage. On y retrouve une ambiance bucolique et pastorale. La zone urbanisée autour d'Avranches s'étend sur les coteaux. Dans le bocage, l'habitat est dispersé et accompagné de végétation.
- Paysage des polders et marais...** Gagnés sur la mer, les polders et les marais représentent une catégorie de paysage très structurée. Les fermes se répartissent régulièrement sur un parcellaire historique très découpé. Dans ce paysage ouvert, deux vues importantes dominent : celle sur le Mont-Saint-Michel et celle, à l'horizon, sur les collines bocagères ponctuées de plantations et de clochers d'église au niveau des villages.

< Plan de présentation de la Baie du Mont Saint Michel >



1.2 Les entités paysagères par herbu

1.2.1 Les paysages des herbous de Barneville-Carteret

Une accroche à l'urbanisation... Quel que soit l'endroit où l'on se positionne dans le havre, le regard passe au-delà de l'herbu pour s'arrêter sur des habitations. Pour autant, il n'y a pas spécialement de mise en scène de l'habitat, pas de façade réelle donnant sur l'herbu. Il s'agit plutôt d'arrière ou de profil de maisons encadrées par leur végétation de bord de mer (pins, cyprès, tamaris...). Quelques bâtiments se repèrent plus que d'autres du fait de leur taille ou leur position en hauteur.

Un herbu aux ambiances maritimes ... Du côté Nord Ouest, le plus près de l'embouchure du havre, l'herbu est encadré par le port et les dunes. Il n'y a pas de vue réelle sur la mer, et la pointe dunaire est particulièrement urbanisée. Mais ces premiers plans suffisent pour laisser deviner le contexte géographique du havre et sa relation à la mer, ambiances renforcées par le jeu violent des marées (1/ sur le plan).

Un deuxième herbu structuré par des ambiances agricoles... Du côté Est, le végétal prend progressivement le dessus du bâti (camping, hameau Rossignol...), parmi une structure urbaine plus clairsemée. Les petites parcelles bocagères s'avancent directement jusqu'à l'herbu, ou se structurent en arrière d'une digue et d'un petit polder. Le paysage ouvert d'un côté contraste avec celui, plus intime, du bocage et de ses haies structurantes (2/ sur le plan).



« Plan de présentation des herbous de Barneville-Carteret »



« Vue sur Carteret, la dune (à gauche) et son port (à droite) »

« Vue sur la campagne de Barneville »





« Photos de l'herbu à marée haute., avec la digue plantée de prunelliers »

« Photos de l'herbu à marée basse, avec le bourg de Barneville et son urbanisation sur le coteau »



1.2.2 Les paysages des herbus de Portbail

L’herbu principal encadré et contenu... Derrière la route digue, l’herbu est complètement contenu dans son contexte paysager : la façade de Portbail et son extension linéaire à l’Est et le front végétalisé à l’Ouest (haie de prunelliers, d’aubépines et de saules...) avec ses parcelles agricoles variées. Le végétal forme, ici, une limite visuelle franche du fait du faible relief. La dune, plus lointaine mais constante dans ses textures, offre également une barrière visuelle structurante à l’herbu.

L’herbu secondaire dans les terres... Cet herbu forme un linéaire très ouvert, homogène, qui relie le havre à l’arrière-pays bocager. Cette enclave signale un seuil important au contact de la route touristique RD650. Sur le coteau et à proximité d’un carrefour important, elle met en scène par un tapis vert, un fond de plan très homogène : le végétal et le bâti.

Des identités maritimes... L’histoire de Portbail s’est tournée vers la mer, et la dune ou l’urbanisation s’est chargée de ces ambiances. Le port, en plein milieu du havre, amplifie ces sensations.



« Portbail et la dune depuis la route digue : une façade maritime lisible »

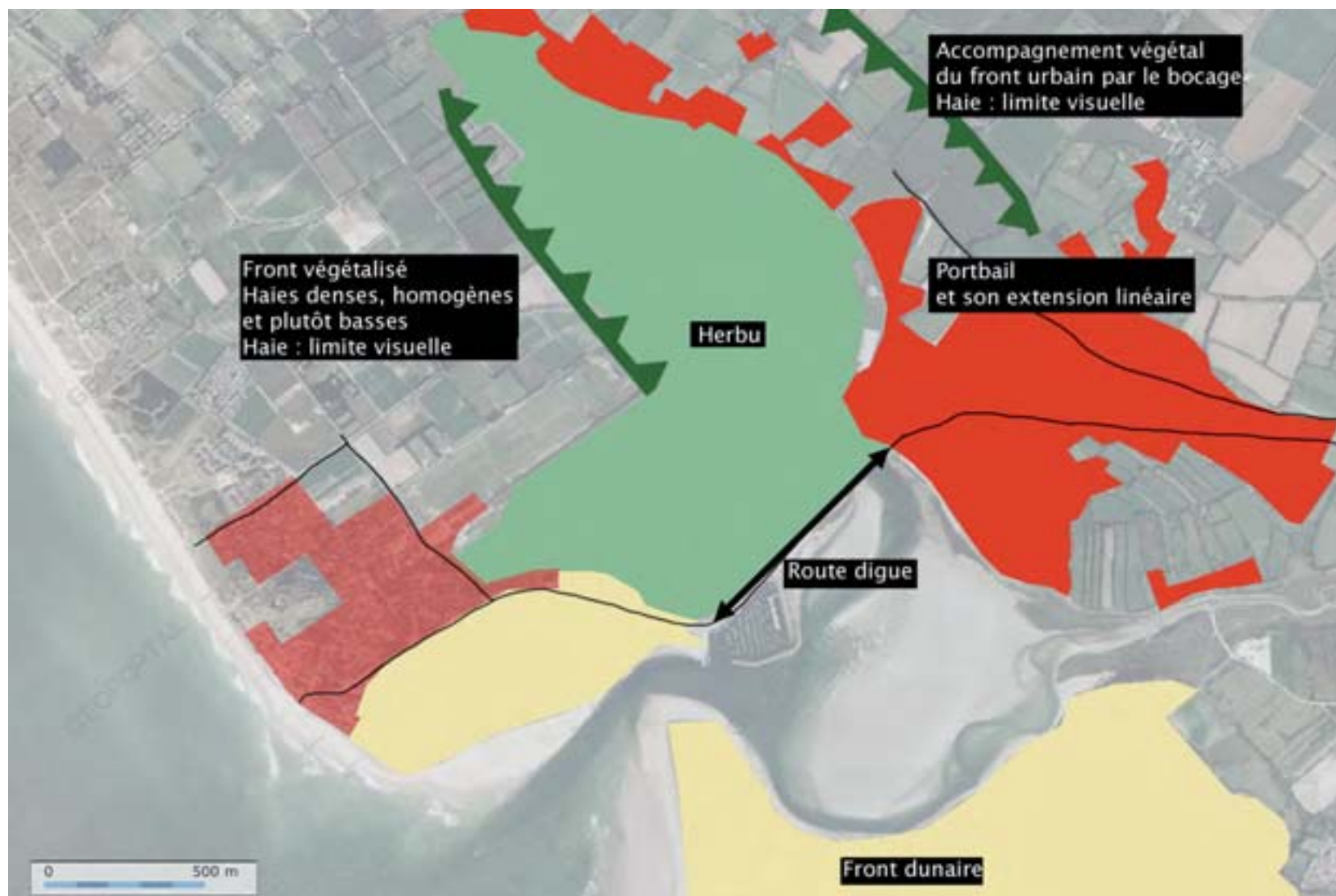
« Photos de l'herbu avec Portbail et sa façade maritime »



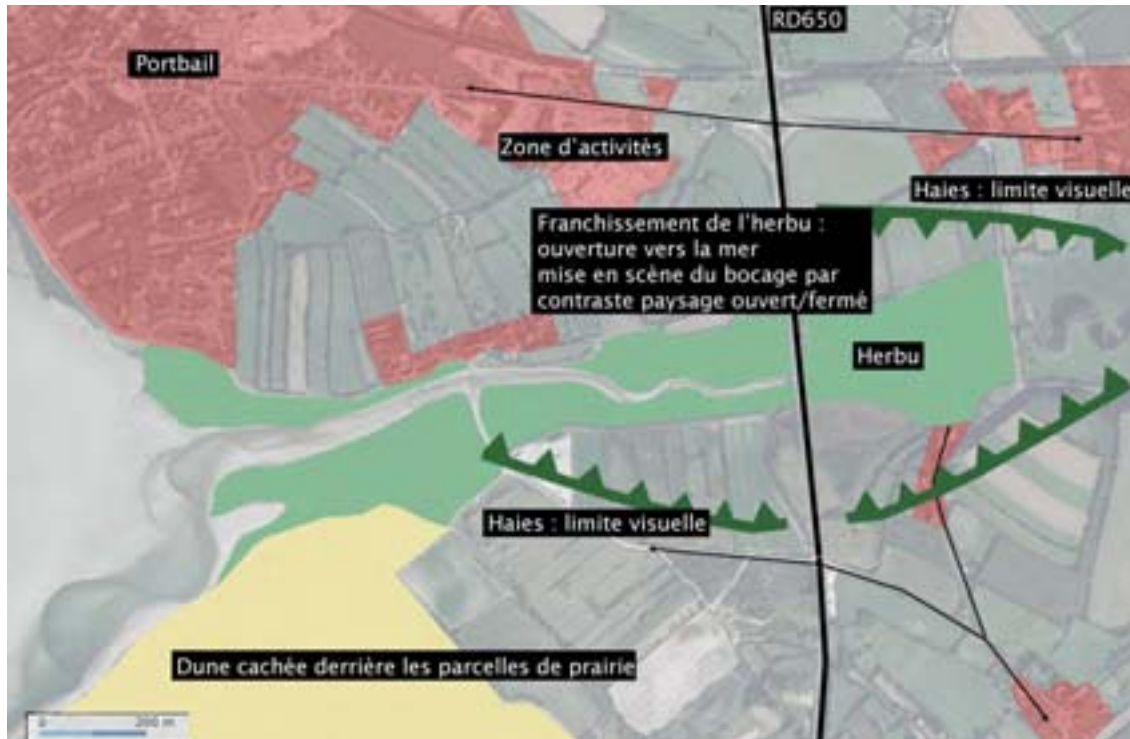
« Le saule une plante identitaire des haies de la pointe »



« Photos des paysages agricoles sur la pointe »



« Plan de présentation de l'herbu principal de Portbail »



« Plan de présentation de l'herbu secondaire de Portbail »

« Photo du seuil paysager provoqué par l'herbu »



1.2.3 Le paysage de l'herbu du havre de surville

un herbu caché, un site dunaire... Avec une urbanisation principalement en retrait et intégrée dans le bocage, à l'Est de la RD650, l'herbu accompagne et se niche au creux de la dune, dont l'impact visuel est très fort. L'ensemble forme un secteur emblématique important.



« Plan de présentation de l'herbu de Surville et photo générale »

« Photo de la difficile intégration de l'urbanisation dans la dune »



1.2.4 Le paysage des herbous de Saint-Germain-sur-Ay (havre de lessay)

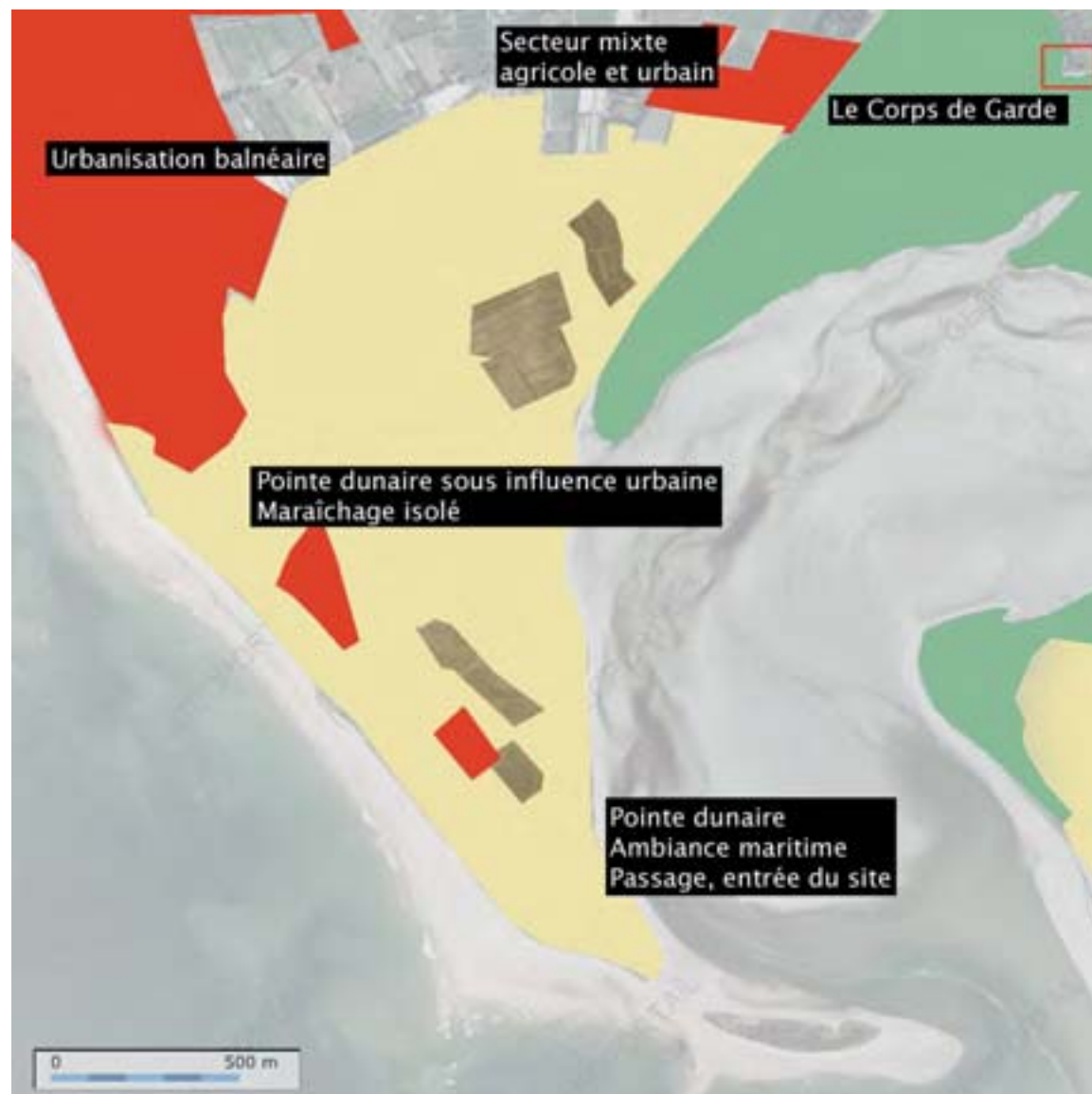
Saint-Germain-sur-Ay et son bocage... Autour du village, les prairies et quelques cultures s'associent à tous les autres éléments identitaires du bocage : haies denses de chêne, frêne, saule, prunellier, sureau, troène, ajonc, chemins creux, exploitations agricoles isolées... C'est dans ces ambiances intimes que le Corps de Garde se dévoile sur sa pointe.

La traversée des paysages ouverts... La route touristique traverse une grande variété de paysage : parcelles maraîchères, cultures et prairies encadrées de haies arborées, boisements de pins, herbu... Le faible relief permet des vues lointaines importantes, excepté au passage des pins.

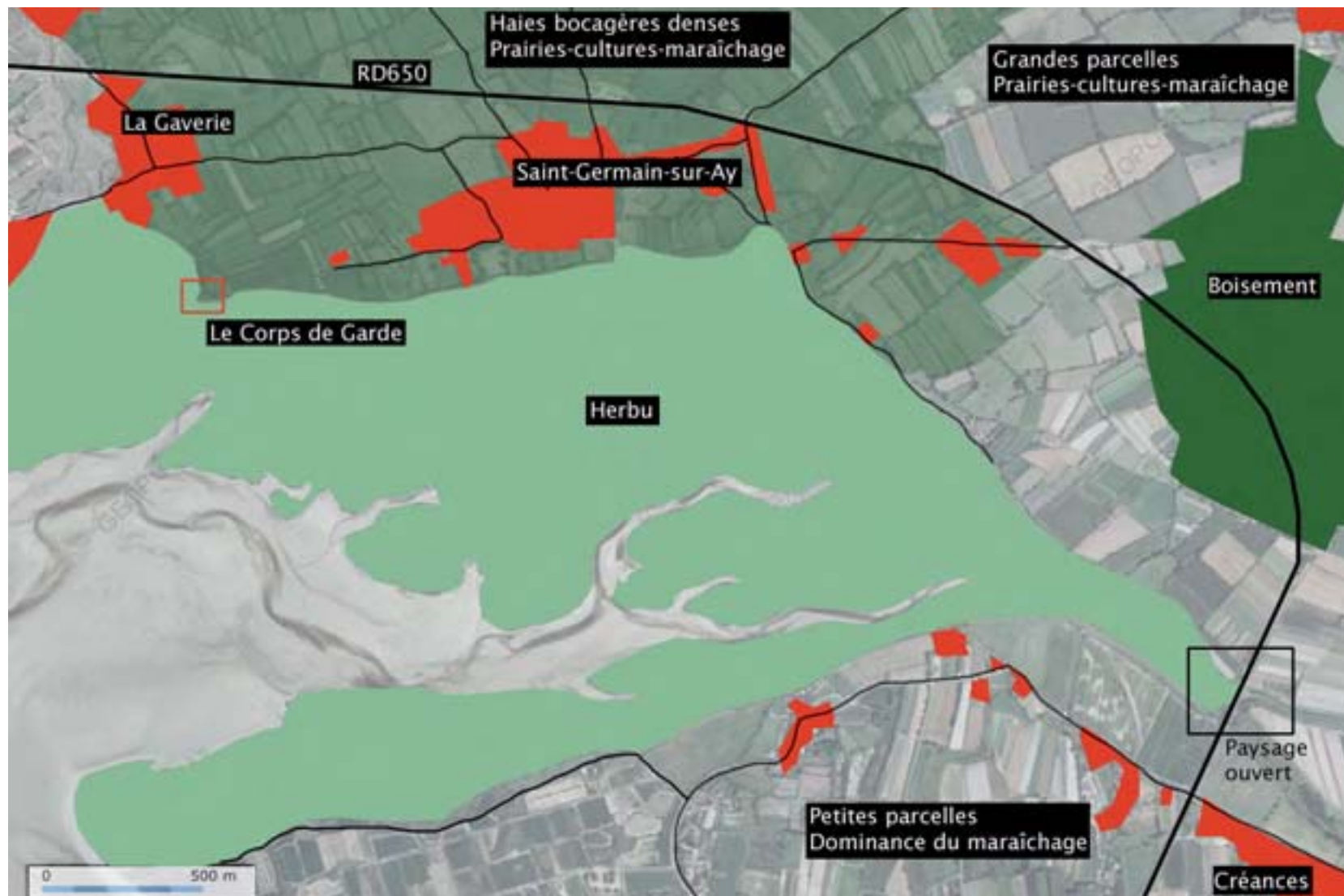
La dune en limite urbaine... La pointe dunaire Nord se raccroche à l'urbanisation balnéaire. Les identités urbaines s'étendent et se dispersent dans la dune. Végétation horticole, habitation, routes imposent leurs ambiances et leurs contrastes.



« Photo d'une parcelle bocagère autour de Saint-Germain-sur-Ay »



« Plan de présentation de l'herbu de Saint-Germain-Sur-Ay, côté dune »



« Plan de présentation de l'herbu à Saint-Germain-Sur-Ay, côté bocage de Lessay »



« Photo des limites urbaines le long de l'herbu et de la dune »



« Photo du Corps de Garde »



« Photo de la dune : de la pointe du Banc vers le Corps de Garde »

1.2.5 Le paysage de l'herbu de Créances (havre de lessay)

La dune et la dune remodelée... La dune Sud forme un cordon assez haut et tout en mouvement le long de la mer. Passé le premier relief, les cultures légumières s'installent dans les mielles ou les vallons. Les limites de ces clairières « colonisées » sont encore toutefois déterminées par le mouvement de la dune et son relief. Les ambiances dunaires (couleurs, textures) dominent donc par contraste avec les couleurs des jeunes feuillages des carottes par exemple.

Le maraîchage dans les dunes... A d'autres endroits de la dune, les cultures occupent des surfaces très grandes. Elles sont séparées par des talus ensablés bas, parfois plantés de haies naturelles et horticoles : argousier, escalonia, tamaris, prunellier, saule... Le paysage dunaire reste visible, au loin, en arrière-plan, mais on se trouve bien dans une dune humanisée aux ambiances agricoles. Même si après les cultures légumières, la végétation spontanée se rapproche progressivement de l'habitat dit « dunaire », le mouvement de cette dune présentera encore les traces de la main de l'homme.

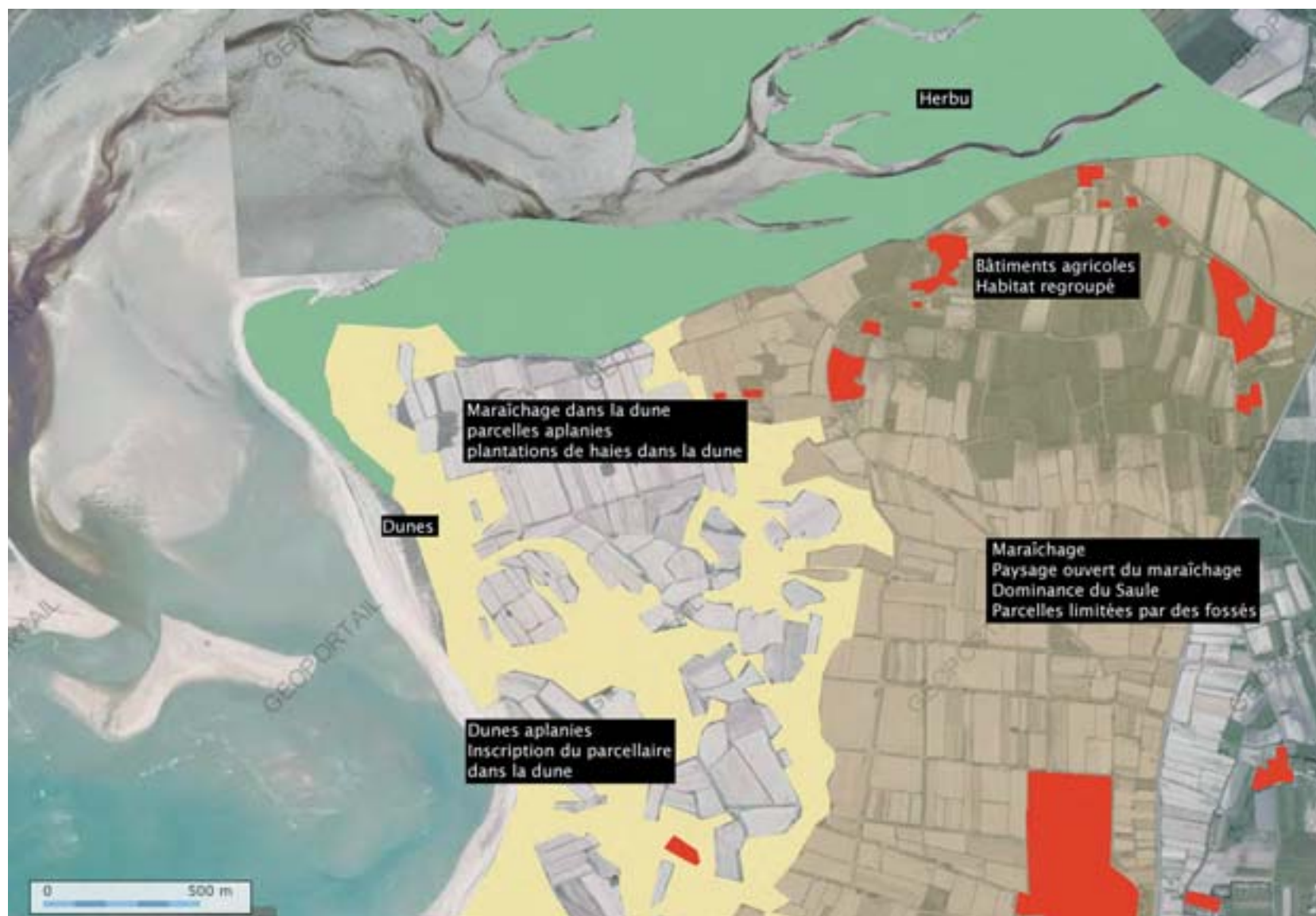
Le paysage du maraîchage... La rupture entre les paysages dunaires et les paysages associés au maraîchage est facilement identifiable par : la texture du sol d'une part plus sableuse d'un côté, la plus forte densité des fossés et des haies, la présence du saule, le faible relief et l'ordonnancement quadrillé des chemins et des parcelles de l'autre.



« Photo du maraîchage dans la dune, les mielles »



« Ancienne parcelle de légumes dans la dune »



« Plan de présentation de l'herbu côté dune de Lessay »



« ENTITE1 Au fond la dune, devant les mielles de poireaux »



« ENTITE 2 Photo de l'inscription des mielles dans la dune »



« ENTITE 4 paysage du maraîchage à l'arrière des dunes : fossé, hameau parcellaires encadrés de saules et prunelliers »

« ENTITE 3 les mielles s'inscrivent dans un paysage maraîcher plus « terrestre » du fait des plantations en limite des parcelles »



et

1.2.6 Le paysage de l'herbu de Geffosses

Un herbu séparé de la dune et de la mer... La présence de la route touristique RD650 qui passe entre la dune à l'Ouest et l'herbu nous contraint à le visualiser avant tout dans son rapport avec l'arrière-pays bocager. Il ressort donc avant tout ce contraste entre un paysage ouvert, uniformément grisâtre et le territoire plus fermé et arboré qui l'entoure.



« Photo de l'arrière-pays bocager »

« Plan de présentation de l'herbu de Geffosses »



« Photo du havre de Geffosses avec l'herbu en premier plan »



« Photo de la RD650 qui sépare la dune de l'herbu »

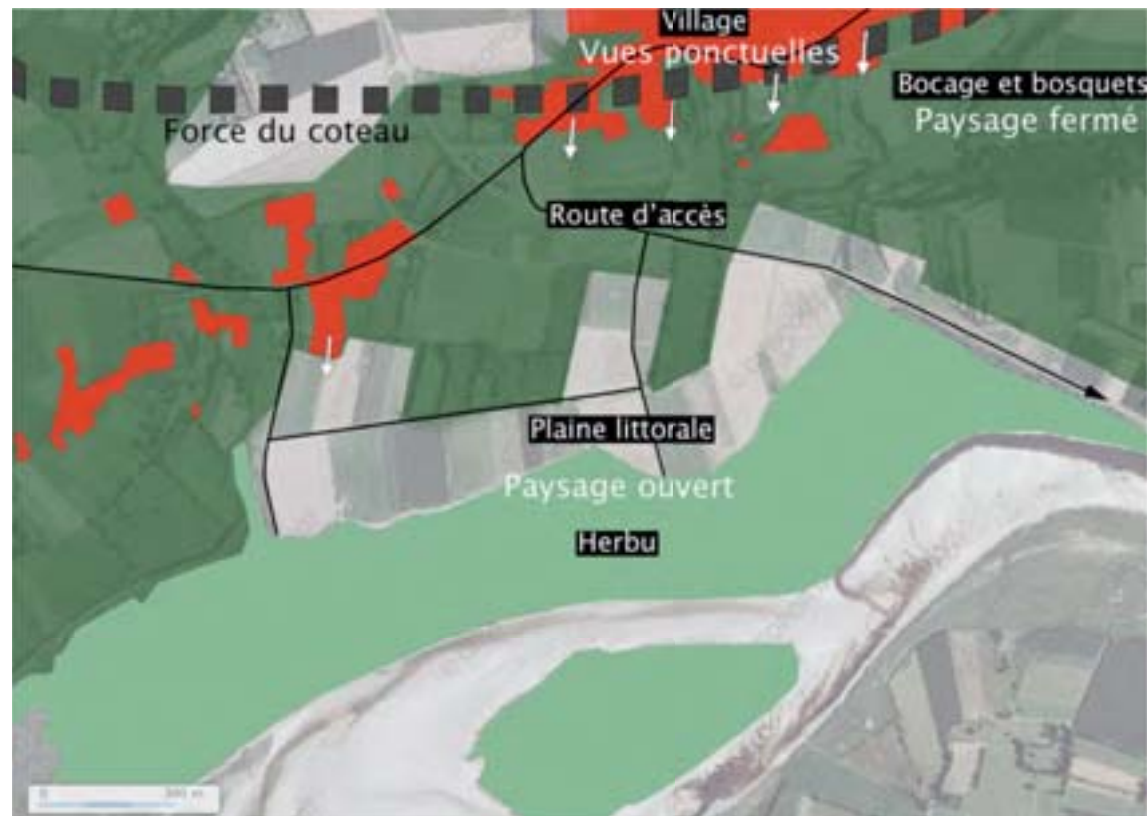
1.2.7 Le paysage de l'herbu de Tourville-sur-Sienne (havre de Regnéville)

Un site très structuré, au visuel horizontal... L'herbu est intégré dans un ensemble homogène et très lisible. On remarque dans l'ordre : le paysage en mouvement de l'estuaire de la Sienne fort contrasté par les marées ; puis, les herbues d'un vert sombre et gris qui tranchent avec la luminosité des bancs de sable ; ensuite, la plaine littorale quadrillée aux parcelles carrées bordées de fossés, très ouverte à l'échelle du grand paysage, mais plus intime à l'échelle du piéton ; enfin, le coteau cultivé et boisé qui s'impose visuellement, encadre et limite le site.

Une végétation progressive ... La végétation progresse depuis les bancs de sable et la mer jusqu'au coteau :

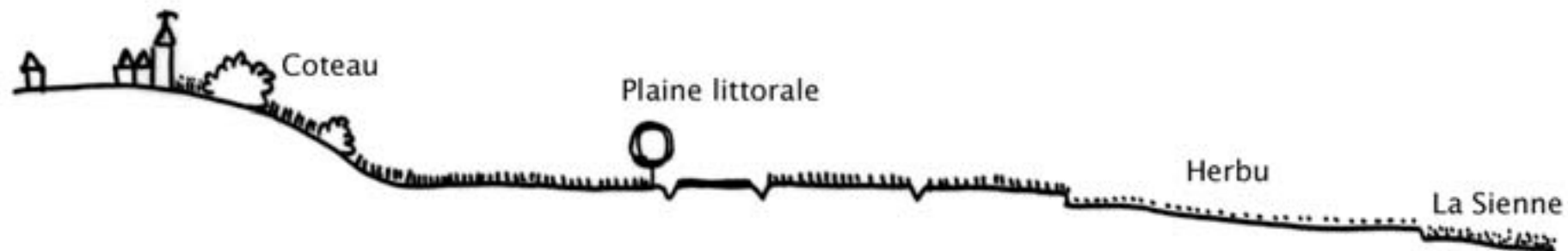
- › *Le slikhe ou les grèves* à salicorne et spartine de townsend est recouvert à chaque marée.
- › *Le schorre ou herbu* constitue un vaste espace en perpétuelle évolution, inondé au moment des grandes marées et colonisé par la puccinellie maritime, l'obione et l'aster maritime. Cette zone tampon est très courtisée par les oiseaux qui se font entendre constamment. La partie supérieure de l'herbu forme une prairie de chiendent joncéiforme et de fétuque rouge. Visuellement, cet herbu peut prendre l'aspect d'une prairie rase ouverte, très verte, évoluant vers des tonalités grises, ou d'une prairie plus haute et plus dense, striée de bandes jaunes irrégulières, selon les saisons et la densité du pâturage.
- › *La plaine littorale*, intimement liée à la présence de l'eau, se repère de par son « assiette » géographique très plate, le quadrillage des parcelles limitées par des fossés, l'alignement de peupliers et les haies denses (saules, frênes, aulnes...). Les prairies et les cultures se mélangent, la terre grise / argentée mise à nu ressort dans ce paysage verdoyant. Ces labours ne participent pas vraiment à l'identité de ce milieu naturel, mais font plutôt penser aux grandes plaines cultivées le long des fleuves.
- › *Le coteau* est en partie cultivé et habité, avec des haies bocagères : chênes, noisetiers, sureaux, frênes... On remarque de plus en plus de végétaux horticoles autour des extensions d'urbanisation.

Les repères... La plaine littorale appartient à une identité faite d'horizontalité : ligne de crête, coteau, parcelles toutes en longueur et bancs de sable se succèdent avec une grande régularité. Les quelques évènements verticaux existants deviennent des points de repère très importants (pins de la pointe d'Agon, château d'eau, maisons sur le coteau, clocher de l'église). De la même façon, depuis les coteaux, les vues sur la plaine littorale montrent un paysage rural préservé en premier plan de la Sienne et de la mouvance des marées.



< Plan de présentation >

Tourville-sur-Sienne



« Coupe du site »

« Photos de l'herbu »





« Photos de la plaine littorale en prairie et en labour et du coteau en fond de plan »



« Photo du coteau et des points de repère (château d'eau, église, maisons...) »



1.2.8 Le paysage de l'herbu de la pointe d'Agon (havre de Regnéville)

Un site dunaire en mouvement... Les limites entre la mer et la terre restent floues sur la pointe d'Agon. L'herbu, vert sombre et argenté, s'avance jusqu'à la dune végétalisée, d'un vert plus clair mais grisâtre également. Par contre, les dunes apportent une volumétrie intéressante, faite de légers monticules irréguliers, de trouées arrondies... Ce paysage accidenté, en mouvement, participe pleinement à l'identité maritime de la pointe.

Un site naturel et touristique... Les espaces naturels dominant sur la pointe. La partie Ouest se trouve être la plus fréquentée par les touristes (plage, phare), avec l'affluence des campings-cars, l'autre côté étant pâturé. Les quelques bâtiments existants se cachent dans le relief des dunes ou sous les cyprès et les pins existants. Quelques toitures émergent du relief, brillent au soleil et deviennent visibles depuis la route touristique du phare.

Les repères... Dans ce paysage, certes accidenté mais dont la mouvance reste homogène, les éléments verticaux deviennent de véritables repères. Les massifs de pins et de cyprès ressortent et dominant particulièrement sur la dune de par leur hauteur et leur couleur sombre. Ils sont visibles de très loin. Les bâtiments deviennent des repères seulement s'ils sont situés sur les micro reliefs de la dune, ou si leur taille est imposante.



« Plan de présentation »



« Photo 1 La mouvance de la dune »

« Photo 2 Les arbres sont un repère plus fort que le bâtiment »



« Photo 3 Les toitures visibles de la route touristique »

1.2.9 Le paysage de l'herbu de Regnéville-sur-Mer (havre de Regnéville)

Un site contrasté entre bocage et plaine... La Sienne et son herbu, de couleur homogène, contraste par son étonnante platitude avec la colline cultivée qui la domine. Dans ce paysage en pleine évolution, le bocage et ses prairies très intimistes s'ouvrent sur des parcelles cultivées soit de petites tailles sur les coteaux, soit plus larges sur les plateaux. Les cultures sont très variées : blé, maïs, tournesol... Les perceptions, de ce fait, évoluent énormément : vues courtes et cadrées par les prairies, traversées intimes et sombres entre deux haies, ouvertures colorées sur les cultures, points de vue sur la Sienne...

Un site à l'habitat dispersé... De nombreux hameaux et petites routes d'accès se répartissent sur tout le territoire, phénomène caractéristique des paysages du bocage. Le bâti traditionnel ancien se regroupe autour d'un axe bordé de façades hautes de grande qualité. En limite de hameau, les fermes s'installent perpendiculairement à la route. Un écrin de haies bocagères, de haies fleuries et de petits bosquets vient protéger le bâti. La limite de ces ensembles urbains s'étiole lentement avec la construction de-ci de-là des nouvelles habitations. On remarque également quelques maisons isolées et intégrées dans le bocage.

Les herbus cachés... Dans ce paysage semi-fermé et surtout dominé par les coteaux bocagers, les herbus se font discrets. La vue lointaine principale se tourne vers la mer, prédominante. Les herbus sont accessibles depuis trois routes. Deux accès se font à la sortie de hameau et s'accompagnent d'urbanisation, le dernier est un chemin de desserte de parcelles cultivées caché entre deux haies et qu'il serait intéressant de conserver en l'état.



« Plan de présentation »



« Photo 1 Le bâti traditionnel dans le village de Grimouville »



« Photo 2 Le paysage ouvert cultivé »



« Photo 3 Les haies bocagères »



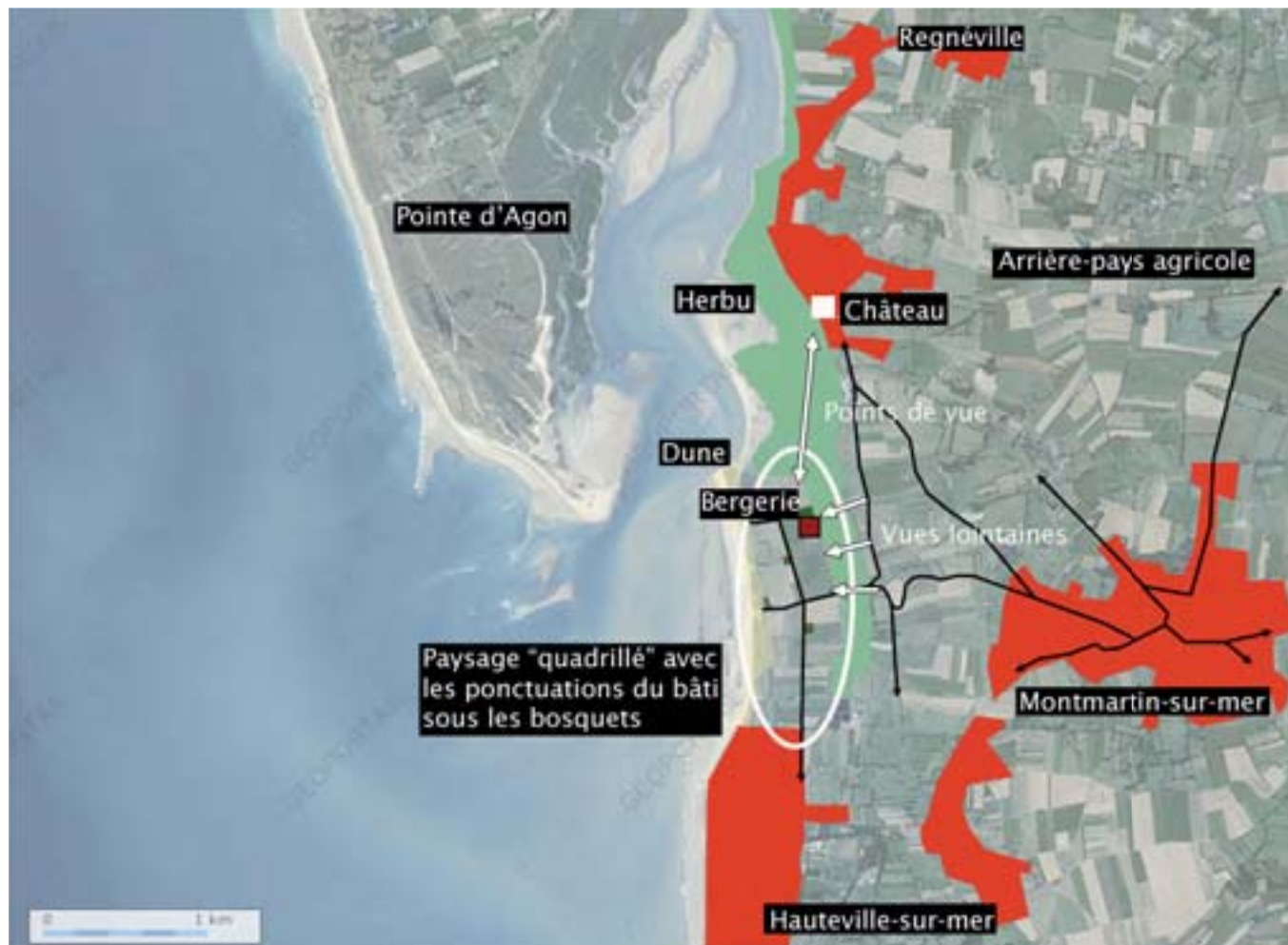
« Photo 4 Vue depuis la rive opposée sur l'herbu et la colline de Grimouville (depuis la colline elle-même, l'herbu est caché) »

1.2.10 Le paysage de l'herbu de Montmartin-sur-Mer (havre de Regnéville)

Un site quadrillé entre dunes et herbus... A l'extrémité Ouest de la colline de Montmartin-sur-Mer, une bande plate s'avance vers la mer en offrant des paysages très ouverts et changeants. L'herbu tout d'abord, l'entre-deux terres, forme un tapis uniforme et grisâtre jusqu'à la Sienne. La plaine quadrillée, ensuite, se structure autour des grandes parcelles de prairie limitées par des haies basses ou des murets. Le bâti et son cortège arboré (dont une bergerie) ponctuent cet espace ouvert et très carré par des masses sombres clairement définies, comme autant de signaux. La dune, enfin, ferme l'horizon lointain.

Un paysage agricole de collines... Prairies et parcelles de maïs se succèdent sur les pentes des collines. Les haies, assez basses et irrégulièrement réparties, permettent des vues lointaines importantes atténuées par l'encaissement des petites routes, héritage d'un paysage plus bocager. Le végétal qui accompagne le bâti dessine des silhouettes de villages qui émergent au-dessus des parcelles cultivées. La prairie, encore très présente, apporte les sensations verdoyantes de cette campagne. Le relief, assez doux, mais bien visible, accentue les variétés de tonalités.

Une urbanisation agglomérée, identitaire... Dans ce paysage agricole, l'urbanisation se concentre autour de quelques axes de circulation et de façon très dense. L'ambiance y est très intime. La campagne s'aperçoit depuis quelques fenêtres au bout d'une rue ou entre deux maisons. Le bâti traditionnel en pierre offre une grande homogénéité de couleur et de volumétrie, ce qui apporte une qualité visuelle aux villages. Le Château de Regnéville représente le repère urbain de la façade maritime.



« Plan de présentation »



« Photo 1 Vue sur la plaine « quadrillée » et l'herbu depuis la colline »



« Photo 2 Vue depuis l'herbu sur les collines agricoles »



« Photo 3 La dune »

« Photo 4 Vue sur le château de Regnéville, un repère »



1.2.11 Le paysage de l'herbu de la Vanlée partie amont (havre de la Vanlée)

Un paysage d'entre deux... La partie amont de la Vanlée se situe à la croisée de plusieurs identités de paysage et en limite de la terre et de la mer. L'herbu avec ses herbes hautes s'associe aux prairies et peupliers plantés du côté « terre ». Les paysages ne sont ni fermés ni réellement ouverts, du fait de la succession d'évènements qui s'y passe : différents villages, plantations diverses, équipements dont un hippodrome...

Un habitat très présent... Sur la dune, le village de Saint-Martin-de-Bréhal s'est développé de façon quadrillée depuis la mer et ses limites s'accompagnent de plantations de pins, très visibles dans le paysage. A l'Est, dans le bocage, les hameaux sont beaucoup plus dispersés. Habitations, hangars supports d'activités artisanales, maritimes ou agricoles se succèdent en s'implantant le long de plusieurs axes. Heureusement, les haies bocagères, encore bien présentes, lient cette urbanisation diffuse.

Une dune repère... Dans ce contexte paysager parfois complexe, une unité domine et s'impose : il s'agit de la pointe dunaire Nord qui sépare le havre de la mer. Son homogène platitude, l'importance et la cohérence de sa surface moutonnante en font un repère majeur et identitaire à protéger.



« Plan de présentation »



« Photo 1 Les plantations et le bocage en limite de l'herbu »



« Photo 2 Les villages hameaux dans le bocage vus depuis l'herbu »



« Photo 3 L'ouverture paysagère avec l'extension de l'urbanisation »



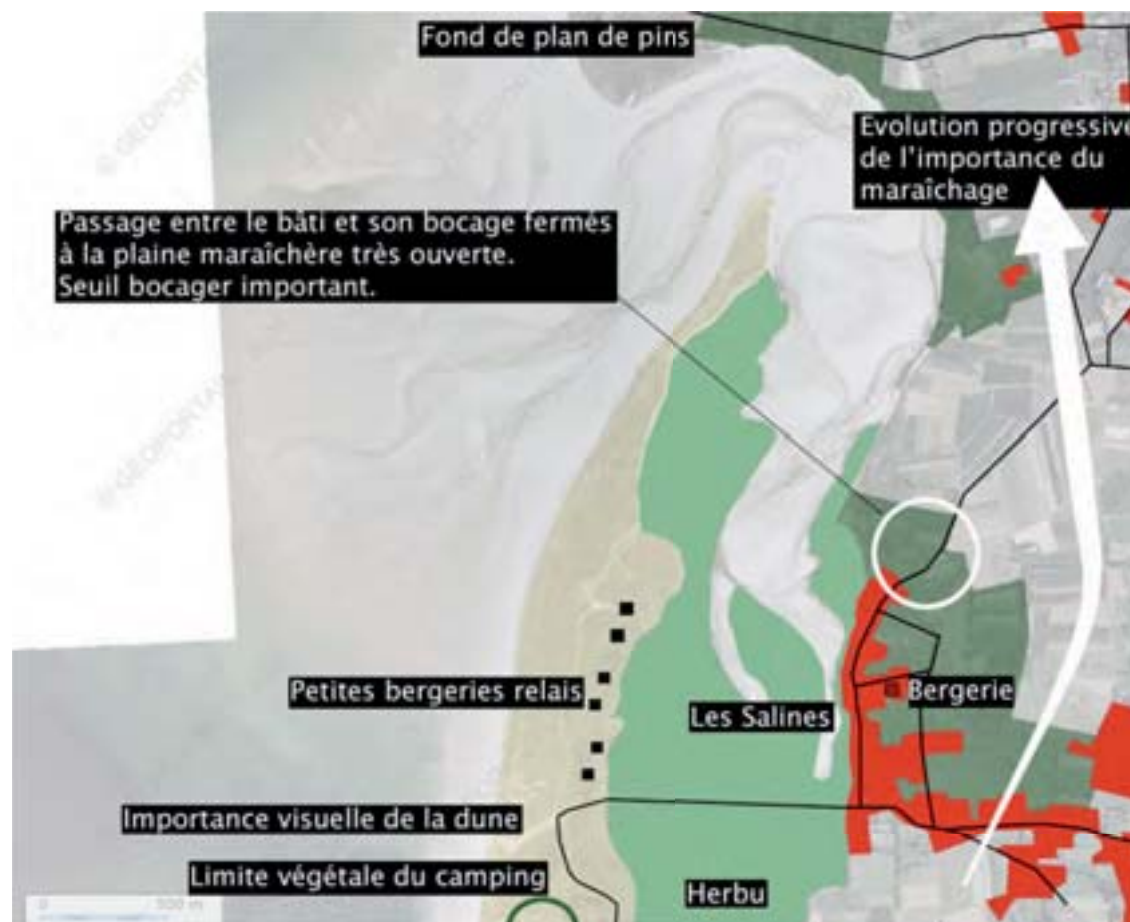
« Photo 4 La dune, un repère »

1.2.12 Le paysage de l'herbu de la partie aval de la Vanlée (havre de la Vanlée)

Des rapports d'échelle contrastés... L'herbu et la dune s'étirent en une immense platitude qui contraste favorablement avec le village linéaire et intime des Salines et l'arrière-pays bocager. Les effets de surprises sont particulièrement intéressants du fait de la succession de milieux fermés et ouverts et depuis les fenêtres qui donnent à voir la dune et l'herbu entre deux habitations. Dans la dune, de nombreux points de vue mettent en spectacle le bocage et le coteau lointain.

Un village à la croisée des paysages... Le village des Salines marque la limite entre l'herbu, les espaces bocagers et les « poches » plus ouvertes associées à la culture maraîchère. Il s'agit d'un village-rue traditionnel avec un bâti de faible hauteur, dense et présentant une façade « maritime » (activités liées au bord de mer, tourisme, points de vue sur la mer...). Des haies bocagères accompagnent les habitations d'entrée et de sortie de ville, ce qui met hors de portée visuelle les zones de maraîchage. Par contre, de plus en plus, ce village s'étend en épaisseur et de façon hétéroclite dans les formes et les textures urbaines.

Une dune repère mais encombrée... La partie aval de la Vanlée converge totalement vers la pointe dunaire qui identifie le havre. Toutefois, la lecture de son immensité et de son profil est parfois difficile. Les « musses » et autres cabanons émergent de-ci de-là en s'entourant d'un cercle terreux lié au piétinement des moutons. Les campings-cars ressortent par-dessus les micro-reliefs et le camping se repère par son effet de tache sombre en raison de la végétation qui l'entoure.



< Plan de présentation >



« Photo 1 La dune et l'herbu avec le camping en fond de plan »



« Photo 2 La dune avec les « musses », autres cabanons et campings-cars »



« Photo 3 Le village des Salines »



« Photo 4 Les parcelles maraîchères ouvertes »

1.2.13 Le paysage de l'herbu de Genêts / Saint Léonard (baie du Mont-Saint-Michel)

Entre deux falaises, un cordon urbanisé... Au Nord-Est de la Baie, le littoral prend la forme de hautes falaises encadrant une zone au relief plus doux sur lequel s'est installé, depuis très longtemps, un habitat diffus, linéaire et parallèle à la côte (« Le Grand Port ») ou en hameau (Saint-Léonard). En arrière, un bocage littoral cloisonne le paysage cultivé ou en prairie. Les villages se cachent dans un écrin de verdure (prés, vergers), ce qui confère une ambiance intime. Autour de Saint-Léonard, le paysage est beaucoup plus ouvert, donnant à voir le Groin du Sud et toute la Baie, mais aussi l'urbanisation et ses extensions.

Un paysage en lanière... Ce paysage se décrit facilement par bandes successives. En premier plan, on remarque l'immensité du paysage de l'herbu avec, au lointain, le Mont-Saint-Michel et Tombelaine. Une « frange » urbanisée longe le GR223 et l'herbu. Le bâti se cache derrière des haies d'essences horticoles. En arrière, le coteau cultivé et boisé contraste fortement avec la sensation d'ouverture de la baie. Les haies arborées sont denses et quasi continues. Le coteau qui entoure la ligne d'urbanisation forme un amphithéâtre depuis le Mont Manet et la D41, avec une mise en scène en belvédère de la baie.

Au milieu, Le Mont-Saint-Michel... La baie du Mont-Saint-Michel possède les marées les plus fortes d'Europe. Le coefficient de marée est compris entre 20 et 120, avec un marnage de plus de 14 mètres entre la plus haute et la plus basse mer. L'horizontalité de cet immense paysage entre mer et terre met en valeur les deux éléments verticaux que sont Tombelaine et le Mont-Saint-Michel. Leur stabilité est confortée par le jeu des marées, la présence ou l'absence des moutons dans les herbues et toute la mouvance de la baie.

« Plan de présentation »





« Photo 1 L'herbu en premier plan et le cordon urbanisé en arrière »



« Photo 2 Les collines ouvertes et le vallon bocager en amphithéâtre »



« Photo 3 Au milieu, le Mont-Saint-Michel »

1.2.14 Le paysage de l'herbu de Saint-Léonard / Vains (baie du Mont-Saint-Michel)

- Une pointe verdoyante...** A quelques centaines de mètres des zones urbanisées, la pointe du Grouin s'avance dans la baie formant un dôme verdoyant qui ressort dans le paysage. A l'Est, les vues sont intimes, l'herbu s'étale comme un immense gazon en amont des paysages terrestres. Vers l'Ouest, les points de vue mettent scène le Mont-Saint-Michel. Les reliefs sont cultivés ou en prairies, largement ouverts en partie haute. Au pied de la route D459, les haies cachent les petites prairies qui accèdent à l'herbu.
- Une progression du végétal et du bâti...** Entre Avranches et le Grouin du Sud, le bâti s'égraine tout le long de la baie. Les habitations, construites sur de grandes parcelles jardinées et fermées par des haies, forment un cordon dense et serré sur le linéaire le plus proche d'Avranches. En face, l'herbu est occupé par l'hippodrome et des terrains de sport, ce qui accentue les ambiances urbaines de cette partie de la baie. Les nombreux haras, avec leur organisation territoriale très structurée, ferment également les paysages. Plus on chemine vers le Grouin du Sud, plus des parcelles de prairies ou des parcelles boisées interrompent celles qui sont urbanisées, en ouvrant des vues ponctuelles sur les herbous à nouveaux pâturés. D'un paysage franchement urbanisé, on progresse vers des ambiances plus champêtres.
- Une campagne orientée vers la baie...** Jusqu'à la D911 entre Saint-Léonard et Vains, les espaces agricoles et urbanisés se structurent sur une pente orientée vers la baie. Les routes départementales D591, D333, D911 offrent des points de vue intéressants sur les grandes parcelles cultivées et les zones bocagères plus intimes en premier plan qui se perdent ensuite dans les herbous et la côte opposée. Les grandes ouvertures paysagères provoquées par les cultures, font encore plus ressortir l'importance de l'accompagnement végétal des zones bâties, qui émergent de-ci de-là ou structure l'horizon comme le coteau d'Avranches. Ce site est cintré, repérable.



< Plan de présentation >



« Photos 1 Le Grouin du Sud ouvert et en surplomb »



« Photos 2 Le Grouin du Sud, une entité « verte » tournée vers la baie »

« Photos 3 « Le rivage », aménagement de l'herbu et urbanisation »

« Photos 4 Le coteau végétal d'Avranches et urbanisation le long de l'herbu »



« Photos 5 Hameau au bord de l'herbu »



« Photos 6 Evolution de la densité du bâti, ouvertures sur l'herbu »

« Photos 7 Le coteau agricole ouvert orienté vers la baie »



1.2.15 Le paysage de l'herbu du Val-Saint-Père (baie du Mont-Saint-Michel)

Une végétation reliquaire... Arbres en alignement, haies bocagères, arbustes (...) occupent une bonne partie du territoire du Val-Saint-Père enclavé entre la Sée, la Sélune et le coteau d'Avranches. Pourtant, le végétal n'assure pas le lien entre les villages, les hameaux et la campagne car il est irrégulièrement positionné et discontinu, reliquat des paysages bocagers anciens. La lecture des paysages se trouve complexifiée par cette juxtaposition de formes, tonalités et volumétries.

Bâti et bâtiments agricoles... L'urbanisation se structure autour de hameaux qui s'allongent et s'étendent au fur et à mesure des extensions urbaines. Les bâtiments agricoles sont très présents dans ce paysage soit intégrés au bâti existant, soit créant de petits hameaux avec une ou deux maisons. Les exploitations se démarque à cause du contraste d'échelle et de volumétrie, des couleurs de bardage et de l'organisation globale, très consommatrice d'espace (sockage, silo...). Parmi ces bâtiments agricoles, les bergeries ne se repèrent pas, excepté les musses près de l'aéroport, qui ont une taille plus petite, certes, mais un bardage très hétérogène.

Un herbu aux ambiances « citadines »... La baie du Mont-Saint-Michel s'ouvre au-delà du Val-Saint-Père et l'herbu forme une sorte de balcon sur le Mont, et donc un point de vue privilégié. Il est très emprunté par les sportifs et une route le longe. Toutes les ambiances que l'on retrouve à l'intérieur des terres viennent également border l'herbu : alignements, maïs et prairies, bâtiments agricoles, potagers, jardins d'agrément et habitats, aérodrome... De fait, cela apporte une identité nouvelle à l'herbu, qui tout en restant un milieu naturel, frôle et absorbe ces paysages « humanisés ».



« Plan de présentation »



« Photos 1 et 2 Bocage discontinu et ponctuations dans le paysage »



« Photo 3 Aux abords de l'herbu »



« Photo 4 Le territoire du Val-Saint-Père vu des collines de Céaux avec l'urbanisation diffuse »

1.2.16 Le paysage de l'herbu de Céaux et de la Sélune (baie du Mont-Saint-Michel)

Un paysage fluvial... Bien visible, l'eau du fleuve et ses mouvements apportent une ambiance plus « terrestre » au site, ambiance accentuée par les collines au Sud, le bocage et les bosquets au Nord qui se referment sur la Sélune, les herbus et les plaines alluviales cultivées. Tout au bout de la baie, le pont de la voie de chemin de fer de Pontaubault est un repère visuel et identitaire important de ce paysage fluvial.

Un paysage de collines aux lignes fortes... Dans ces paysages aux haies « lâches », le relief de collines structure le territoire, associé aux lignes dessinées par les limites culturelles. L'agriculture imprègne les paysages de ce site. Les herbus pâturés par les ovins, bovins et chevaux viennent en continuité des parcelles cultivées. Ils sont séparés de la terre par des alignements.

Un paysage agricole... Le bâti se structure en hameaux émergeant d'un écrin de verdure. La campagne, en contraste, s'ouvre sur des grandes parcelles cultivées ou en prairie, ce qui permet de nombreux points de vue lointains. Quelques bâtiments agricoles sont d'autant plus visibles qu'ils « sortent » de leur contexte bocager. Les vues convergent vers les toitures brillantes, les tunnels ou les bâtiments hétérogènes.



« Plan de présentation »



◀◀ Photo 1 Les plaines ouvertes devant l'herbu, avec une bergerie ▶

▶◀ Photo 2 La Sélune et les collines agricoles, avec la question des bâtiments agricoles en milieu ouvert (brillance des toitures...) ▶



◀▶◀ Photo 3 et 4 Les alignements d'arbres « dessin » le paysage ▶



1.2.17 Le paysage de l'herbu de Ardevon / Bas-Courtils (baie du Mont-Saint-Michel)

Une urbanisation localisée... La RD75, route très touristique, longe le polder et une partie de l'herbu. La commune de Bas-Courtil s'est urbanisée le long de cet axe sur un linéaire de 2 kilomètres. Maisons d'habitation et bâtiments agricoles se succèdent de façon aérée, en donnant à voir la campagne et parfois l'herbu. Ce sont ces vues qui assurent la qualité champêtre du village, dont l'image, dans un autre contexte, serait bien plus « routière ». Mais elles restent souvent encombrées et mal identifiées. Le reste du linéaire de la RD275 vers l'Ouest est plus dégagé en offrant de longues perspectives sur la baie. Quelques hameaux anciens se sont installés aux croisements d'autres départementales. Enfin l'interaction avec la route du Mont-Saint-Michel est totalement hétéroclite : bâtiments de tous styles, parkings, aires de camping...

Des polders cultivés... Ces polders sont caractérisés par de grandes étendues planes de tange grisâtre limitées par une digue de 2 à 4 mètres de haut environ. Sur l'arrière, les herbus sont soit presque inexistantes (polders Saint-Michel) ou, au contraire, immenses (le polder Saint-Avil s'étend sur 4 kilomètres), ce qui conforte l'échelle territoriale à laquelle appartient le Mont-Saint-Michel. Selon les cultures, il semble difficile d'appréhender cette échelle. En effet, les parcelles de légumes laissent passer le regard, contrairement à celles du maïs en fin de saison. La monotonie visuelle provoquée par la monoculture n'aide pas toujours à se repérer.

Un arrière-pays bocager... Une fois passées les parcelles de maïs, du côté Sud, on retrouve un paysage bocager plus classique avec un maillage de haies de densité moyenne. Sur les reliefs, les silhouettes de villages dans lesquelles alignements, vergers, jardins et plantations se mêlent au bâti, marquent l'horizon.



< Plan de présentation >



« Photo 1 Bas-Courtils, un mélange de bâtiments agricoles et de maisons d'habitation ouvert sur la campagne »



« Photo 2 vue des villages sur l'herbu »



« Photo 3 vue emblématique des herbus devant le Mont-Saint-Michel »



« Photo 4 Silhouette de village sur la colline »



« Photo 5 Les couloirs formés par les champs de maïs »

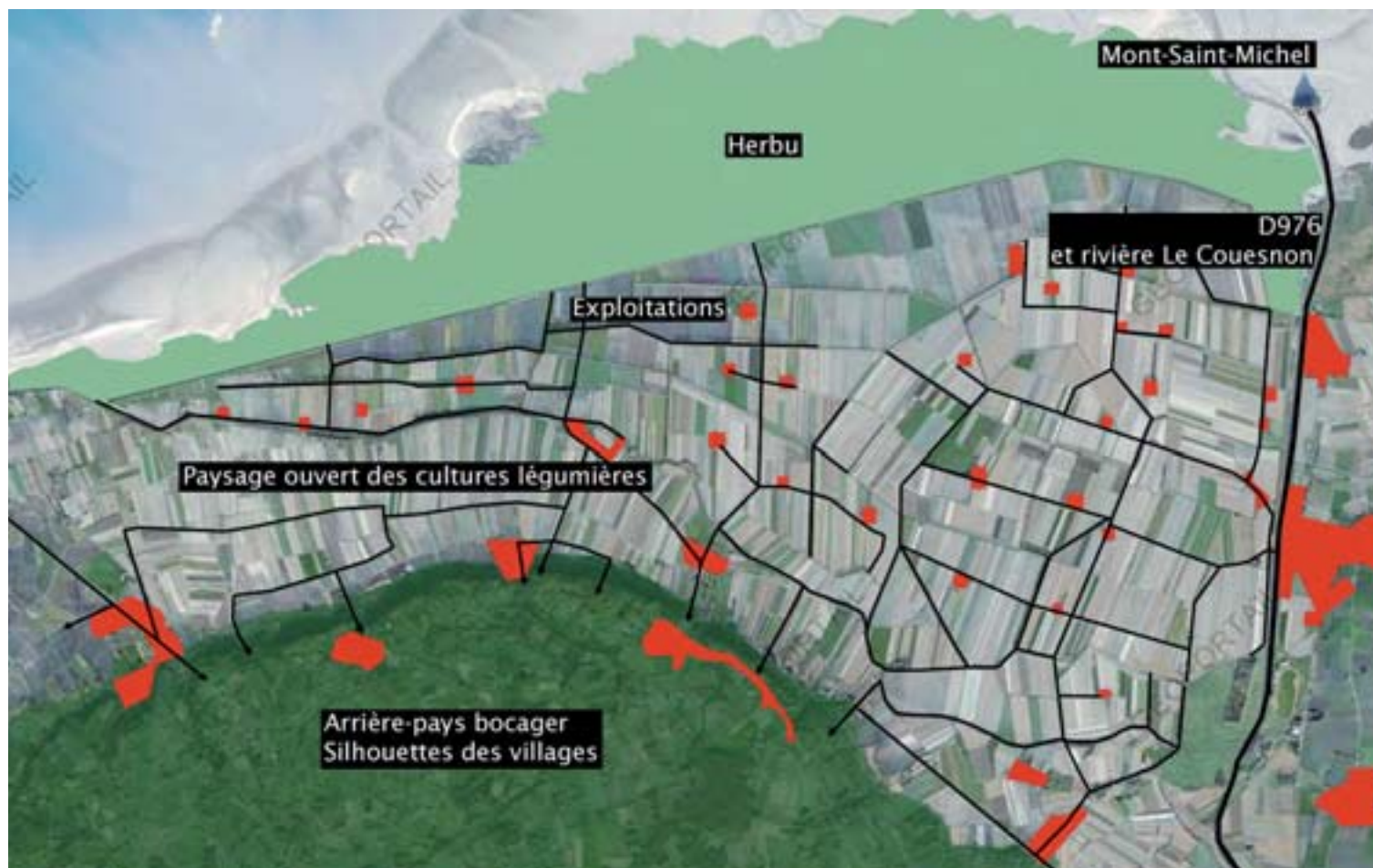
« Photo 6 Paysage du maraîchage, plus ouvert que les champs de maïs (en automne et été) »



1.2.18 Le paysage de l'herbu de Beauvoir (baie du Mont-Saint-Michel)

- L'immensité des paysages...** Les paysages du maraîchage se fabriquent à une échelle démesurée sur de faible hauteur, sur des longs linéaires, avec une terre grise argentée régulièrement mise à nu et avec des outils d'exploitation visuellement accrocheur comme les voiles de forçage. C'est une identité faite de plâtitudes, de mosaïques et d'immensité.
- De repères visuels forts...** Dans ce paysage très ouvert les digues et merlons dessinent des limites qui coupent l'horizon, tel que le Couesnon et ses talus, par exemple, ou la digue devant l'herbu. Plus filtrants mais aussi imposants, les alignements d'arbres apportent une structuration à l'espace. Le bâti se remarque sans s'imposer, car son échelle est trop différente de celle du site. Ponctuellement, le fait de croiser bâtiment de maraîchage ou ferme permet un repérage géographique. Le Mont-Saint-Michel émerge à l'extrémité Est.
- Des herbus secondaires...** Ici encore, les herbus ont une surface très grande. Pourtant, ils se perdent dans l'immensité du maraîchage. De plus, ils sont cachés derrière la digue et les alignements d'arbres qui ont une force visuelle plus importante.

« Plan de présentation »



« Photo 1 Paysage ouvert du maraîchage »



« Photo 2 contraste de couleurs et de textures »



« Photo 3 Exploitation agricole en milieu ouvert »



1.2.19 En résumé

La description de chacun des sites d'étude a montré leur valeur patrimoniale et emblématique. Tous possèdent un potentiel bocager déjà support d'urbanisation, mais plus ou moins distant de l'herbu. La relation à l'herbu peut être franche, directe ou plus difficile et discrète. La présence des coteaux, tous différents selon les lieux, les diversifie et les met en scène. La question des paysages ouverts se pose à plusieurs reprises, mais à des échelles variables, ainsi que l'urbanisation, toujours présente. Les enjeux des paysages dunaires proviennent de la fragilité de leur milieu et des mouvements visuels uniques.

L'analyse permet de différencier quatre typologies de paysages dans lesquels vont venir s'implanter les bergeries : bocager, dunaire, ouvert et en frange urbaine. Cette étude précise également les entités paysagères par herbu pour permettre de personnaliser l'implantation de façon à s'inscrire le mieux possible dans le territoire.

2 VERS UNE CONCEPTION ADAPTEE DU PROJET

« L'architecture agricole a évolué à la mesure des mutations qu'a connues l'agriculture. Au cours du dernier siècle, de nouveaux modes de production ont été adoptés, la mécanisation s'est développée et des impératifs accrus d'ordre sanitaire ou environnemental se sont imposés. Dans le même temps, la surface moyenne des bâtiments agricoles a augmenté, pour désormais atteindre plus de 470 m². Chaque année, nos agriculteurs construisent 10 millions de m² de bâtiments agricoles, soit 35 % des constructions non résidentielles. Autant dire que si les bâtiments agricoles, par leurs matériaux, leurs styles, leurs implantations ont largement contribué à façonner les identités locales, l'architecture agricole contemporaine dessine, pour une large part, le visage de notre patrimoine de demain. Édifier un bâtiment agricole témoigne de la part d'un agriculteur d'un pari courageux sur l'avenir. À l'investissement financier, s'ajoute le choix d'un système d'exploitation, avec ses répercussions sur les conditions de travail et le cadre de vie. L'exploitant qui entend construire un bâtiment agricole doit intégrer de nombreuses contraintes zootechniques, architecturales, réglementaires, économiques et environnementales. »¹

Les bergeries de moutons de prés-salés s'inscrivent dans un contexte très particulier en termes de milieux et de réglementation. L'architecture proposée devra donc trouver le **juste équilibre** entre les contraintes liées au site d'implantation (réglementaires, paysagères...) et les contraintes techniques et financières.

2.1 Contraintes réglementaires à intégrer dans la conception

En dehors du type d'espace (au regard de la loi littoral) dans lequel sera envisagé d'implanter une bergerie, le présent chapitre a pour but de faire un état des lieux des différents textes sur lequel devra s'appuyer toute conception architecturale. En reprenant les contraintes les plus fortes exposées dans ces textes, la conception des bâtiments peut alors se reconcentrer sur les enjeux strictement liés au site que sont le paysage dans lequel s'inscrit le bâtiment et le règlement de PLU qui s'y applique.

¹ Extrait de QUALITÉ ARCHITECTURALE DES BÂTIMENTS AGRICOLES édité par le MAAPAR et le MCC (février 2003)

Les paragraphes suivants présentent les textes caractérisants les aménagements ou les bâtiments susceptibles d'être édifiés dans le contexte de la loi littoral :

L'article L146-6 relatif aux espaces remarquables qualifie les aménagements possibles de "légers"

Article L146-6 Modifié par Ordonnance n°2004-637 du 1^{er} juillet 2004 - art. 28 (JORF 2 juillet 2004 en vigueur le 1^{er} juillet 2006) :

Les documents et décisions relatifs à la vocation des zones ou à l'occupation et à l'utilisation des sols préservent les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques. Un décret fixe la liste des espaces et milieux à préserver, comportant notamment, en fonction de l'intérêt écologique qu'ils présentent, les dunes et les landes côtières, les plages et lidos, les forêts et zones boisées côtières, les îlots inhabités, les parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps, les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés ainsi que les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive européenne n° 79-409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages et, dans les départements d'outre-mer, les récifs coralliens, les lagons et les mangroves.

Toutefois, des aménagements légers peuvent y être implantés lorsqu'ils sont nécessaires à leur gestion, à leur mise en valeur notamment économique ou, le cas échéant, à leur ouverture au public. Un décret définit la nature et les modalités de réalisation de ces aménagements.

En outre, la réalisation de travaux ayant pour objet la conservation ou la protection de ces espaces et milieux peut être admise, après enquête publique suivant les modalités de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 précitée.

Le plan local d'urbanisme doit classer en espaces boisés, au titre de l'article L. 130-1 du présent code, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après consultation de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites.

L'article R146-2 relatif aux aménagements possibles dans les espaces remarquables qualifie les aménagements possibles de "légers", évoque explicitement le cas de l'élevage d'ovins de prés-salés et indique que les aménagements devront permettre un retour du site à l'état naturel

Article R146-2 Modifié par Décret 2005-935 2005-08-02 art. 2 JORF 5 août 2005 :

En application du deuxième alinéa de l'article L. 146-6, peuvent être implantés dans les espaces et milieux mentionnés à cet article, après enquête publique dans les cas prévus par les articles R. 123-1 à R. 123-33 du code de l'environnement, **les aménagements légers suivants, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux :**

a) Lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux, les cheminements piétonniers et cyclables et les sentes équestres ni cimentés, ni bitumés, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, les postes d'observation de la faune ainsi que les équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité tels que les sanitaires et les postes de secours lorsque leur localisation dans ces espaces est rendue indispensable par l'importance de la fréquentation du public ;

b) Les aires de stationnement indispensables à la maîtrise de la fréquentation automobile et à la prévention de la dégradation de ces espaces par la résorption du stationnement irrégulier, sans qu'il en résulte un accroissement des capacités effectives de stationnement, à condition que ces aires ne soient ni cimentées ni bitumées et qu'aucune autre implantation ne soit possible ;

c) La réfection des bâtiments existants et l'extension limitée des bâtiments et installations nécessaires à l'exercice d'activités économiques ;

d) A l'exclusion de toute forme d'hébergement et à condition qu'ils soient en harmonie avec le site et les constructions existantes :

- les aménagements nécessaires à l'exercice des activités agricoles, pastorales et forestières ne créant pas plus de 50 mètres carrés de surface de plancher ;

- dans les zones de pêche, de cultures marines ou lacustres, de conchyliculture, de saliculture et d'élevage d'ovins de prés-salés, les constructions et aménagements exigeant la proximité immédiate de l'eau liés aux activités traditionnellement implantées dans ces zones, à la condition que leur localisation soit rendue indispensable par des nécessités techniques ;

e) Les aménagements nécessaires à la gestion et à la remise en état d'éléments de patrimoine bâti reconnus par un classement au titre de la loi du 31 décembre 1913 ou localisés dans un site inscrit ou classé au titre des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement.

Les aménagements mentionnés aux a, b et d du présent article doivent être conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel.

La circulaire du 15/09/2005 précise comment doit être apprécié le caractère "léger" des constructions

Les bergeries devront avoir un caractère léger qui sera apprécié au regard de (circulaire du 15/09/2005) :

- › la hauteur, le volume, le rapport hauteur/emprise au sol
- › la taille de la construction devra conserver des proportions raisonnables par rapport au site
- › le choix des matériaux et des couleurs, qui, dans le cas d'architecture traditionnelle, devra permettre à ces constructions de s'insérer dans le site. Seront privilégiés, par exemple, les matériaux mats qui absorbent la lumière et les couleurs qui permettent de se fondre dans le paysage
- › les constructions « en dur », de type calorges, bergeries d'ovins de prés-salés... pourront être considérées comme des aménagements légers si elles sont traditionnellement implantées dans la région et font l'objet d'une parfaite intégration dans le site tant du point de vue paysagé qu'architectural. Des matériaux, dans l'esprit de ceux traditionnellement utilisés (bois, pierre, murs en pisé...), devront alors être utilisés pour l'enveloppe extérieure de la construction (murs et toiture)

En résumé :

Les aménagements qui conduiront à l'installation d'une bergerie devront avant tout :

- › ne pas dénaturer le caractère des sites (architectural et paysager) par leur aspect et leur implantation,
- › ne pas porter atteinte aux milieux,
- › permettre le retour du site à l'état naturel,
- › avoir un caractère léger.

Pour le bâtiment lui-même, le caractère léger sera apprécié au regard de :

- › la tradition d'implantation de ce type de bâtiment dans la région,
- › son intégration dans le site et notamment de la taille de la construction par rapport au site,
- › sa hauteur, son volume et son emprise au sol,
- › des matériaux employés pour leur enveloppe, de leur couleur et de leur brillance.

2.2 Les bergeries dans la Manche

Comme cela a déjà été évoqué à l'occasion de l'O.G.S., la pratique de l'élevage de moutons de prés-salés est très ancienne, la toponymie en attestant. Cependant, les projets de bergeries seront appréciés au regard de la tradition du territoire qui les portera. À cet égard, il faut donc s'interroger sur ce que sont les bergeries autour des prés-salés.

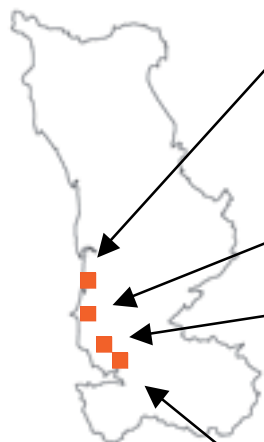
2.2.1 Le contexte bâti

Le contexte bâti en arrière-plan des Havres est très complexe. En dehors de la très grande hétérogénéité de ce qui s'est construit au cours du XX^{ème} siècle (pavillon aux formes multiples, bâtiments conchylicoles...), on retrouve, au niveau du bâti dit ancien, une très grande diversité :

- › diversité des matériaux (granit, diorites, calcaires, schistes, argiles....) et techniques de construction (pierre, masse, pans de bois),
- › diversité des formes bâties (grands corps de ferme ou bâtiments fractionnés),
- › diversité d'organisation dans la parcelle (cour ouverte, cour fermée, bâti dispersé).

Dans ce contexte complexe, il ne semble pas qu'il y ait, ni de façon générale, ni à l'échelle d'une pratique constructive, d'architecture spécifiquement liée aux bergeries contrairement à d'autres territoires d'élevage ovin.

Réflexions pour l'implantation de bergeries de moutons de prés-salés sur la côte Ouest



2.2.2 Différents types de bergeries

La réflexion fait toutefois apparaître trois types de bergeries identifiables :

- › les bergeries inscrites dans le «bâti traditionnel»
- › les petites bergeries «de fortune»
- › les bâtiments agricoles des 50 dernières années

Les bergeries inscrites dans le "bâti traditionnel"

Les bergeries identifiées dans le bâti ancien – notamment au moment de l'O.G.S. – ne font pas preuve d'une expression architecturale particulière en rapport avec l'élevage ovin contrairement à ce que l'on peut trouver dans d'autres régions. En effet, à l'exception d'un bâtiment très particulier à la Rive dans la baie du Mont-Saint-Michel, les bâtiments relèvent de l'expression architecturale locale en ne faisant pas état de dimensions particulières liées au logement de brebis.



Pas de caractère particulier



Imbriquées dans les villages

La Rive



Une exception



Les petites bergeries «de fortune» Les bergeries « de fortune » sont relativement nombreuses sur le littoral. Elles font preuve d'une très grande diversité de formes. Les matériaux utilisés pour les construire sont nombreux : agglos nus, tôles galvanisées, fibrociment, bois... Les palettes de couleurs qu'ils proposent leur permettent parfois de s'intégrer dans le paysage. Ces bergeries peuvent être discrètes en milieu bocager mais s'avèrent très préjudiciables pour le paysage dans des milieux ouverts tels que dans le havre de la Vanlée. Il est à noter, dans cet espace, le plus problématique pour le paysage n'est pas la forme et la couleur des bâtiments mais leur disposition. En effet, leurs formes sont simples et leurs tonalités de gris pourraient leur garantir une relative discrétion mais leur position par rapport à la route ainsi que la façon dont elles s'organisent entre elles (alignées) ne sont pas pertinentes pour le site.

Réflexions pour l'implantation de bergeries de moutons de prés-salés sur la côte Ouest



les bâtiments agricoles des 50 dernières années

Le principal problème de ces bâtiments réside dans l'expression stricte de leurs contraintes fonctionnelles. Leur présence, très importante dans le paysage, n'est malheureusement pas compensée par une écriture architecturale acceptable. Pour la plupart, ils sont totalement anonymes (bergerie ou stabulation, bergerie ou menuiseries ?) avec des choix d'accompagnements végétaux qui posent question dans le paysage. Il est clair que, dans des paysages très ouverts, ces bâtiments interrogent au-delà de la seule problématique « bergeries ».

Réflexions pour l'implantation de bergeries de moutons de prés-salés sur la côte Ouest



2.2.3 En résumé

Bien que l'activité d'élevage de moutons de prés-salés soit clairement une activité traditionnelle dans ces territoires, il n'y a pas de réelle culture formelle de la bergerie pouvant être porteuse d'une identité architecturale et s'inscrivant dans l'histoire du lieu.

Faute de tradition et de culture locale, les qualités architecturales et paysagères des futures bergeries reposent donc sur un travail de recherche et d'investissement spécifique. De nouvelles bergeries pourraient donc utilement évoquer cette activité, voire la revendiquer, au travers d'une écriture architecturale dédiée en se détachant formellement des autres activités agricoles.

2.3 Bases de la conception du bâtiment

2.3.1 Généralités sur la conception d'un bâtiment agricole de qualité

Un projet de bergerie de mouton de prés-salés est avant tout un projet de bâtiment agricole et, à ce titre, il doit avant tout prendre en compte ce qui fait la qualité architecturale d'un bâtiment agricole. La documentation sur cette thématique est déjà riche mais malheureusement insuffisamment prise en compte. La simple réponse fonctionnelle ne peut être porteuse de qualité architecturale ou paysagère. Un bâtiment agricole qui se revendique d'une démarche de qualité devra au minimum, en dehors de sa relation au lieu évoqué dans le chapitre suivant, apporter ses réponses sur les notions suivantes :

1. Les proportions du (ou des) volume(s) (hauteur, largeur et longueur)
2. Les pentes de toit, au regard de la volumétrie du bâtiment, sachant qu'il accentue le caractère "dynamique" ou l'effet d'"écrasement". Une faible pente accentue, par exemple, l'effet de "barre" sur un bâtiment allongé.
3. Les lignes de faîtage qui donnent de l'équilibre au bâtiment et permettent des adaptations à la pente.
4. Les "évènements" en façade : rythmes, percements, fractionnements... peuvent contrecarrer l'effet de masse et/ou créer l'équilibre d'une façade ou d'un pignon
5. La composition de façade : distribution des "évènements", hauteur de soubassement... (exemple : la fragmentation de la façade en deux parties égales nuit à l'élégance du projet)
6. Le choix des couleurs, des matériaux et de leur brillance
7. Les détails architecturaux (les angles, les rives, les débords de toiture, le recueil des eaux pluviales, les percements...) évoquent très directement la qualité du bâtiment.

Les croquis de la page suivante sont issus d'une plaquette « bâtiments agricoles et paysage » réalisée par le CAUE de la Loire-Atlantique (44).

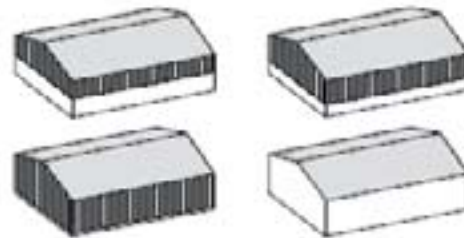
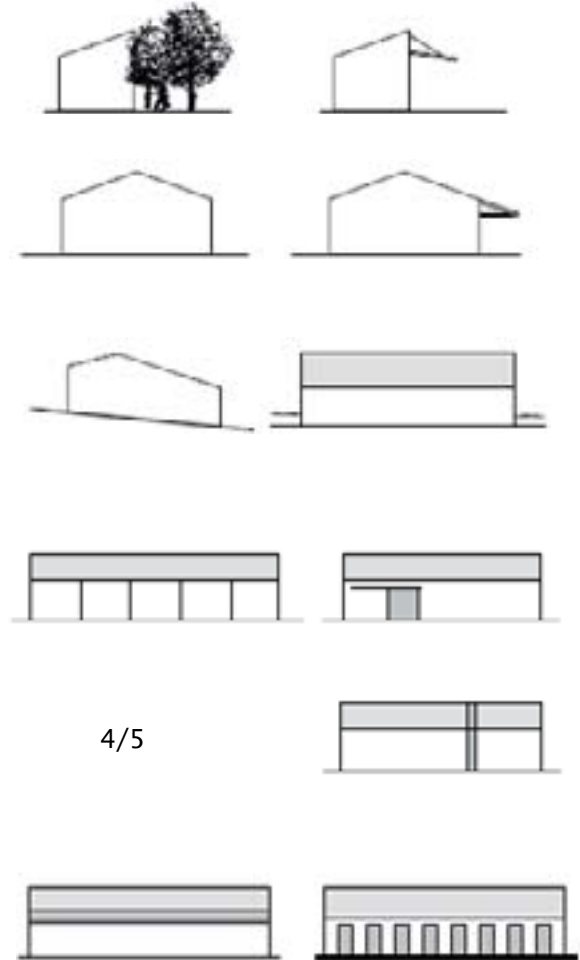
1



2



3



› Quelques références de bergeries dans d'autres régions



Bergerie dans les Alpes de Haute-Provence
Maître d'œuvre : Michel Coulache / Surface : 1312m²



Bergerie dans l'Hérault
Maître d'œuvre : Atelier Philippe Gilbert /
Surfaces : 800m² de logement et 400m² de stockage



Bergerie en Lozère
Maître d'œuvre : Dollfus Mathieu / Surface 1635m²



2.3.2 Les techniques constructives

Le principal critère, à la base des choix constructifs qui suivent, est l'obligation de proposer des bâtiments garantissant un retour à l'état initial simple et rapide pour limiter l'impact environnemental de la construction et affirmer le caractère léger de l'aménagement :

- › le bâtiment sera constitué d'une structure démontable
- › les fondations seront réduites au strict nécessaire pour permettre leur enlèvement
- › le sol naturel sera conservé sous l'emprise de la bergerie

2.3.3 L'enveloppe du bâtiment

L'enveloppe devra permettre à la construction de s'insérer dans le site et les matériaux employés devront être des matériaux naturels dans l'esprit de ceux traditionnellement utilisés :

Dans ce territoire, les matériaux traditionnellement utilisés sont la pierre, la terre, l'ardoise ou la tuile et le bois.

- › les techniques de mise en œuvre de la pierre sont difficilement compatibles avec un retour simple à l'état initial. Seule, la technique des gabions peut être envisagée en soubassement des bâtiments.
- › L'ardoise et la tuile, au regard des techniques de mise en œuvre et des images auxquelles elles renvoient, apparaissent comme incompatibles avec le caractère léger qui doit être donné au bâtiment.
- › Le bois, de par son comportement à la lumière et les couleurs qu'il prend, s'il est laissé brut, est un matériau idéal du point de vue de l'intégration. Ses techniques de mise en œuvre sont parfaitement compatibles avec les nécessités de déconstruction.

Le matériau qui apparaît donc le plus cohérent avec les impératifs techniques et réglementaires est donc le bois pour l'ensemble de l'enveloppe (murs et toiture).

Quelques exemples de bâtiments à vêtture bois



◀ Lieu : Saint-Pever (22), Maître d'ouvrage : C.G. des Côtes d'Armor
Architecte : Mathieu Le Barzic



▲ Lieu : Loire-Atlantique (44),
Maître d'ouvrage : particulier
Architecte : Philippe Barré



▲ Lieu : Thoiras (30) Maître d'ouvrage :
commune de Thoiras Architecte : L'atelier
Goasmat/Arnold



◀ ▲ Lieu : Sabres (40),
Maître d'ouvrage : PNR de Landes de
Gascogne, Architecte : Bruno Mader (75)



▼ ▶ Lieu : Brarque Fraiture (Belgique),
Maître d'ouvrage : Privé d'Armor
Architecte : Bertrand Counson (Suisse)



2.3.4 Besoins en surfaces et en volumes

Le travail de la Chambre d'Agriculture a défini les besoins en termes de surfaces et de volumes comme suit :

- › Effectif : 300 brebis
- › Surface de logement : 600 m² sous une hauteur moyenne de 4 à 4,5 m
- › Surface de stockage : 200 m² sous 4 à 4,5 m

- › Hauteur minimale : 2,70 m intérieur

La suite du présent document s'appuiera donc sur ces hypothèses. Il semble inutile d'envisager des hypothèses de bâtiment de taille plus modeste pour les raisons suivantes :

Si les bergeries ne sont pas adaptées aux pratiques contemporaines d'élevage émises par la chambre et les éleveurs, le propos perd de sa pertinence et fragilise la démarche.

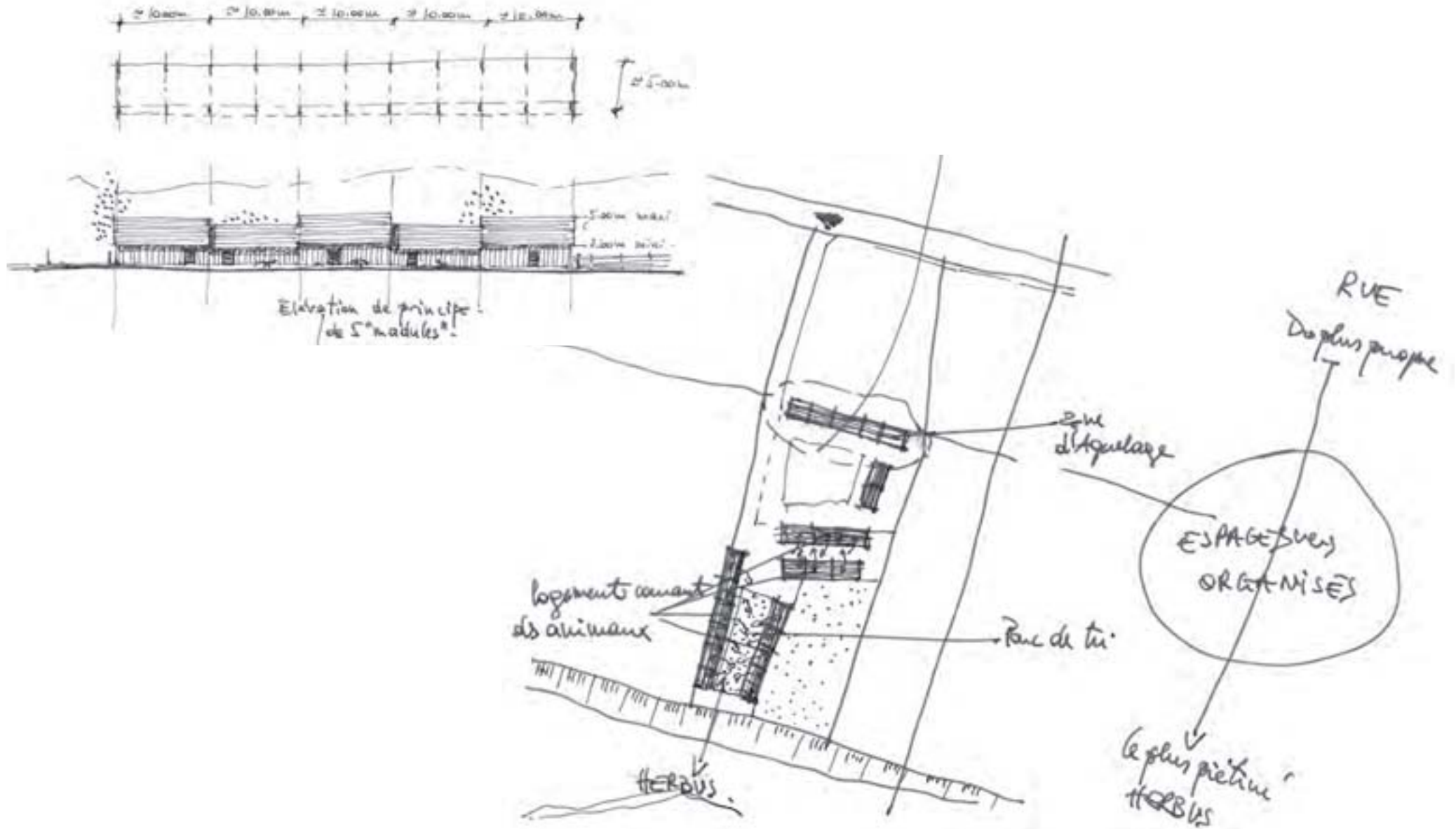
S'il s'avère possible d'intégrer un tel bâtiment dans un espace, l'intégration d'un bâtiment plus modeste n'en est que plus simple.

2.3.5 L'implantation sur la parcelle et ses conséquences en termes de bâtiment

Au cours des réflexions qui ont amené à la rédaction de ce document, deux hypothèses ont été envisagées quant à l'implantation de la bergerie dans le site et aux conséquences des hypothèses retenues en termes de bâtiments.

L'hypothèse d'un bâti dispersé et fractionné pour limiter les volumétries

Il apparaît que la dimension des bâtiments demeure une contrainte forte pour la qualification du caractère léger de l'aménagement. La première approche a donc été d'envisager de fractionner la bergerie en plusieurs entités. Cette solution a l'avantage de générer des bâtiments de petite dimension (250 m² maxi) et de faible hauteur. En hiérarchisant l'occupation de la parcelle, elle permet de conserver un espace relativement propre côté «vu». En dehors du fait que cette solution ne correspond pas aux pratiques d'élevage actuel, elle a deux inconvénients forts que sont la consommation d'espaces et la complexité paysagère de la multiplication des volumes. Cette dernière est peu pertinente en termes de paysage avec certains espaces ouverts des havres et difficile à qualifier d'aménagement léger. De plus, le fractionnement des bâtiments induirait une forte dégradation des sols par le matériel agricole qui pose un réel problème en terme de qualité paysagère des espaces exploités.



L'hypothèse d'un bâtiment unique

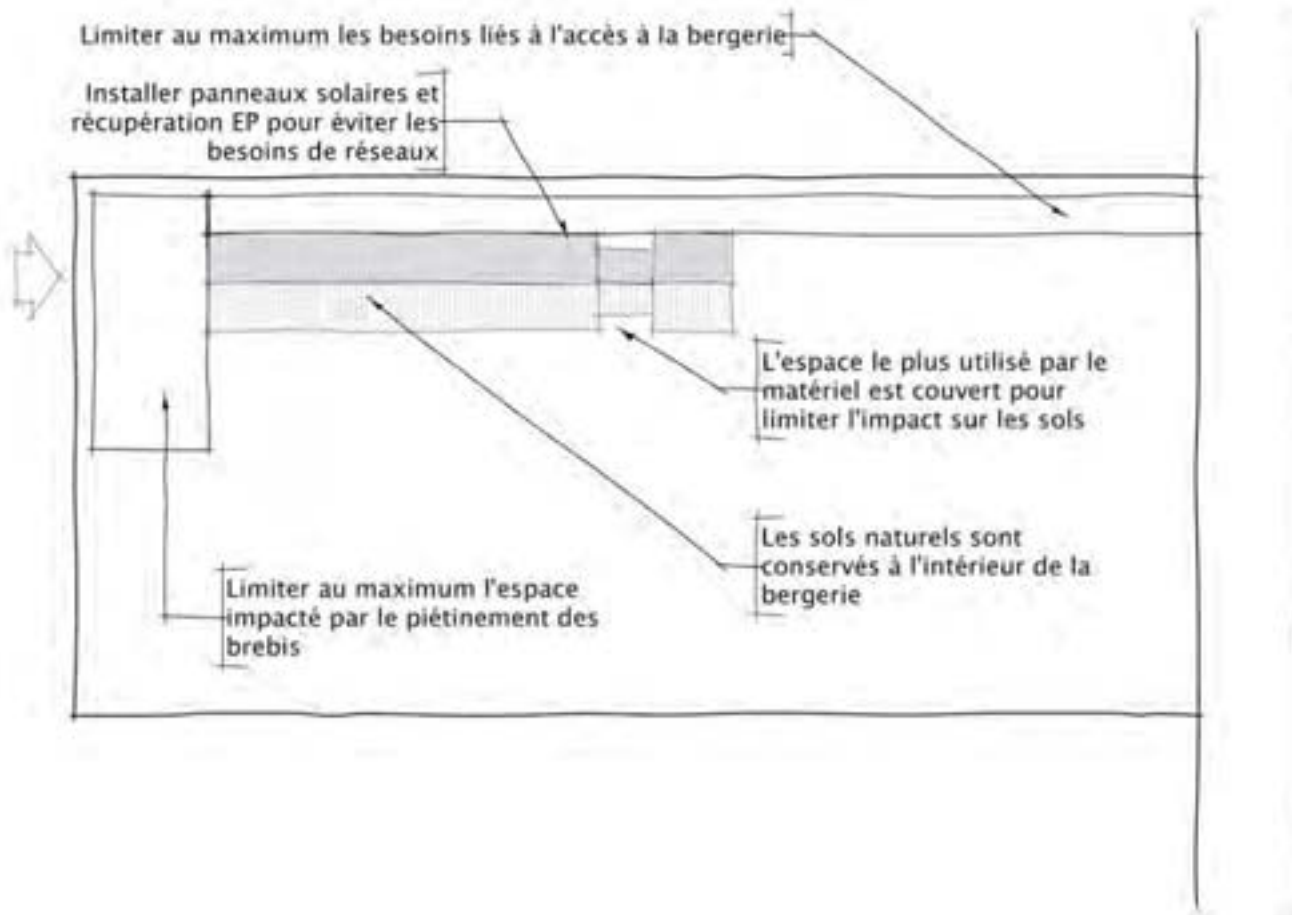
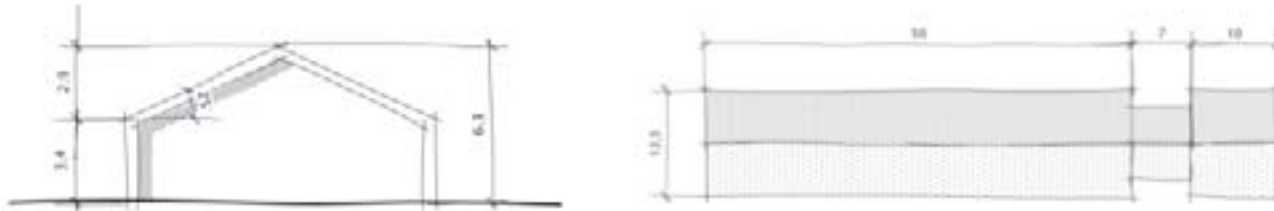
À la lumière de l'hypothèse précédente, celle d'un bâtiment unique qui, en premier lieu, paraissait la plus contraignante pourrait être plus pertinent. En dehors du fait qu'elle soit celle qui convienne le mieux aux pratiques des éleveurs, elle a l'avantage d'offrir une lecture simple de la bergerie et de limiter au minimum l'impact du travail du berger sur les espaces extérieurs (les abords des bâtiments agricoles étant souvent un fort écueil de leur intégration paysagère). La principale contrainte que cette hypothèse génère est la dimension du bâtiment (cf schéma ci-contre). Bien que ses hauteurs soient modestes (hauteur d'un pavillon RdC+combles), sa longueur induit un impact dans le paysage difficile à nier. C'est donc à ce titre que la qualité architecturale des bâtiments prend toute son importance.

Architecturalement, il apparaît alors plus pertinent de s'orienter vers une forme simple et épurée garantissant une certaine sobriété dans le paysage. Il devra également être apporté un grand soin aux détails architecturaux pour démarquer clairement les bergeries des autres bâtiments agricoles et affirmer ainsi la démarche responsable de l'éleveur et de son maître d'œuvre.

Sur ce type de bâtiment, les pignons sont les éléments qui sont le plus souvent exposés en premier, ils devront donc être particulièrement soignés; cet élément sera le plus important en termes d'image. Donner une "réelle" pente de toiture apportera du dynamisme au bâtiment dont il ne faut sans doute pas se priver pour des questions de hauteur de bâtiment.

De plus, pour garantir le respect du retour à l'état naturel du site, les bergeries s'implanteront sur le terrain naturel sans mouvement de terrain. Un bâtiment d'une telle dimension devra donc intégrer ce paramètre dans sa conception. Des fractionnements sont envisageables mais ne devront pas pénaliser l'intégration du bâtiment.

Par ailleurs, la recherche d'une indépendance vis-à-vis des réseaux sera sans doute un point positif de la recherche du caractère léger du bâtiment. Ce dernier devra donc prévoir la récupération des eaux pluviales et la production d'énergie par des panneaux solaires, par exemple.



2.3.6 En résumé

Du point de vue architectural, la conception d'une bergerie devra s'attacher à faire preuve, sans ambiguïté d'un travail de qualité.

- › S'orienter vers une forme de bâtiment simple et épurée pour faciliter son intégration dans le paysage, en se servant de détails architecturaux pour suggérer la qualité de la construction (pignon, gouttières...).
- › Simplifier la forme ne devra pas renvoyer à une architecture de bâtiment agricole classique.
- › Limiter au maximum sa hauteur tout en conservant l'expression d'une véritable toiture.

3 VERS UNE INSERTION ADAPTEE DANS LES SITES

Cette partie a pour objectif d'intégrer les aspects paysagers, architecturaux et réglementaires dans des intentions de projets. Il ne s'agit pas de dessiner un bâtiment ou de réaliser un permis d'aménager, mais de vérifier la possibilité de construction de bergeries du point de vue du paysage et de l'architecture. Les analyses précédentes ont déjà validé un certain nombre de points :

- › L'obligation de construire un bâtiment au caractère léger dans tous les sens du terme et de préserver l'état initial du site ;
- › La proposition d'un vocabulaire architectural spécifique pour promouvoir l'image de la filière ovine identifiée par le biais d'un concours, d'un appel à candidature ou d'une intention architecturale.
- › La présence de plusieurs typologies de paysages souvent emblématiques dans lesquelles viendraient prendre place les bergeries, ou dans lesquelles elles existent déjà : ouvert, bocager, frange urbaine et dunaire.
- › Le cadre réglementaire associé à la loi littoral.

Dans un premier temps et pour mettre en relation « site et bâtiment agricole », quelques généralités seront présentées démontrant la nécessité de prendre en compte le territoire sur lequel le bâtiment est susceptible de s'implanter. Ensuite, pour mieux identifier les problématiques que provoquerait la construction des bergeries, plusieurs thématiques de paysage ont été choisies, représentatives des havres. Pour chacune, seront soulignés les critères d'incompatibilité paysagères, les éléments porteurs de projets, les contraintes d'aménagement qui en découlent, etc... Quelques exemples viendront illustrer les propos.

Les bâtiments présentés ci-après ont exclusivement une valeur d'illustration et ne peuvent, en aucun cas, se substituer au travail de conception architecturale nécessaire à la création d'une image de filière ou à la création des projets de bergeries.

3.1 Généralités sur l'intégration d'un bâtiment agricole

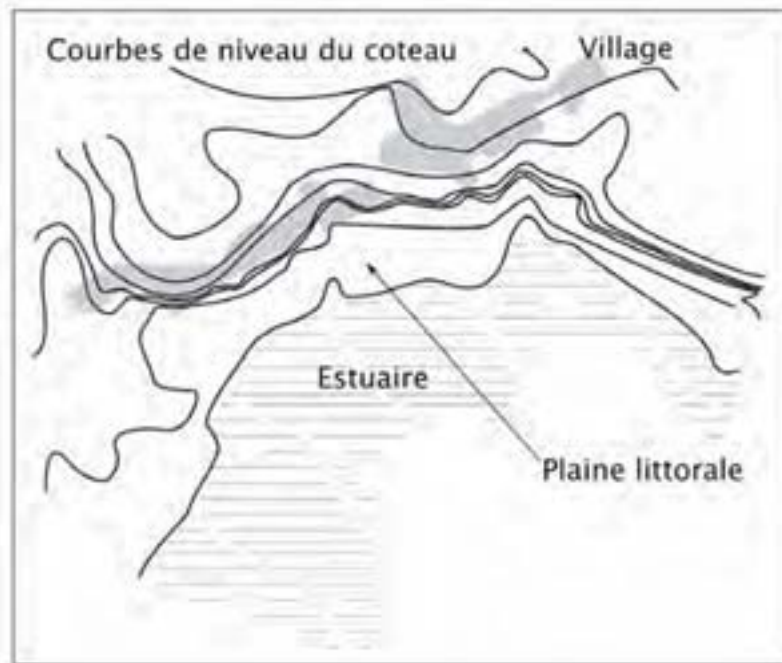
La réflexion sur les bergeries ne remet pas en cause celle sur l'intégration d'un bâtiment agricole en général, thème dont on entend souvent parler aujourd'hui. On retiendra particulièrement l'idée qu'il ne s'agit pas seulement d'un bâtiment et que le projet d'exploitation doit tenir compte du système paysager dans lequel il s'inscrit. Il s'agit donc pour chacun, avant tout, de décrypter le paysage selon différents critères qui le révèlent et de s'y projeter :

Le relief... Le relief, entre autre, sépare et isole des espaces, permet des points de vue et dessine l'ossature du paysage. Que l'on soit contre une pente, sur une colline, en pied de falaise (...), la bergerie ne s'implantera pas de la même manière. Sur le schéma 1 ci-après, à Tourville-sur-Sienne, c'est la longueur et la force visuelle du coteau qui rend cette plaine littorale si contrastante. Il illustre l'importance de l' « assiette géographique » avant toute projection.

Le parcellaire révélé par la végétation... Le parcellaire donne une échelle au site, soit par ses ambiances intimes où la haie ferme des petites parcelles, soit par ses immensités divisées en carrés ou en bandes de cultures de textures différentes. Le choix d'implantation devra tenir compte de ces échelles et du rapport de volumétrie que la bergerie provoque. Sur le schéma 2 ci-joint, au site de la Vanlée, les vues sont parfois longues et fermées, courtes ou également vastes et ouvertes. Le choix de la localisation d'une bergerie doit se faire en fonction du rapport visuel qu'elle va créer avec les vues existantes.

« Schéma 1 Nécessité de prendre en compte le relief »

« Schéma 2 Nécessité de prendre en compte le parcellaire »



La circulation des animaux sur la parcelle...

Les moutons empruntent toujours les mêmes trajets pour aller d'un point à un autre et prennent toute la place que l'on veut bien leur laisser sur les chemins. Par ailleurs, autour des bâtiments agricoles, les allers-retours des animaux ou du tracteur se traduisent souvent par une dégradation du sol, préjudiciable. Sans pour autant empêcher le travail de l'exploitant, quelques petits aménagements peuvent être proposés afin de minimiser les impacts liés au piétinement :

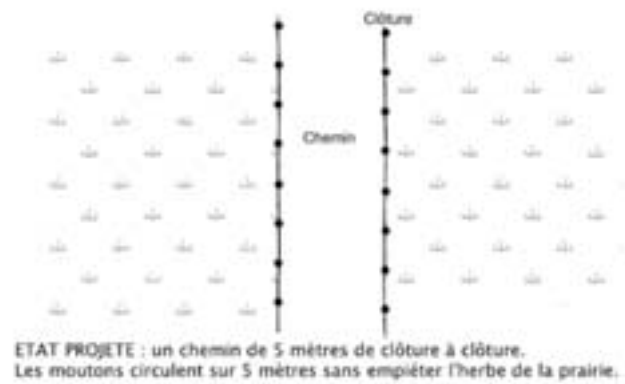
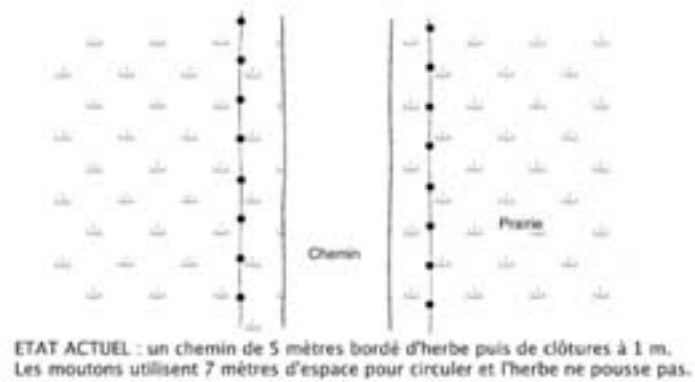
- › rapprocher les prairies relais à côté de la bergerie pour éviter les trajets,
- › stocker l'alimentation et la paille dans la bergerie pour que les trajets se fassent à couvert,
- › utiliser la clôture pour limiter le piétinement des animaux et mieux définir les espaces de circulation (un chemin de 5 mètres de large suffit pour un troupeau de 200 à 300 têtes). La photo 3 de la bergerie-relais à la Vanlée met bien en évidence le rôle de la clôture et la régulation des usages avec, d'un côté, le paillage contenu et, de l'autre, la dune végétalisée.

A Genêts (schéma 4 et photo 5), il est possible d'illustrer cette idée en travaillant le chemin d'accès à la bergerie qui se situe au milieu d'un champ éloigné des clôtures de plusieurs mètres. L'herbe en bordure du chemin ne pousse pas réellement du fait du passage régulier des moutons. En décalant les clôtures, le chemin retrouverait une limite plus stricte, ce qui simplifierait la lecture du paysage de l'entrée de l'exploitation.

< Photo 5 >



< Schéma 4 >



< Photo 3 >



Le réseau des voies de circulation... Selon le positionnement des routes et des chemins par rapport à la bergerie, les vues seront variables. Si ces derniers longent le bâtiment, la réflexion devra aborder les thèmes de qualité des façades, des ouvertures, des avants et arrières, des ambiances bâties et des échelles (longueur, hauteur...). S'ils longent des parcelles cultivées ou des prairies et que le bâtiment se trouve en arrière plan, les thèmes seront différents : les vues selon les saisons, les rapports de volumétrie et d'échelle... A Tourville-sur-Sienne, la bergerie se positionnerait à 80 / 100 mètres des routes ce qui est favorable à sa mise en scène dans l'immensité du paysage ouvert. Le bâtiment ne paraît pas gigantesque car, vu de loin et selon les saisons, il disparaît même derrière le maïs ou le blé, par exemple. Son implantation en retrait des routes est un atout dans ce cas-ci. Il est également intéressant d'aborder la question de l'entrée de l'exploitation. Aucune plantation d'accompagnement n'est nécessaire, mais un portail « régional », comme celui de la photo 7, paraît pertinent de par son image identitaire de l'agriculture de la Manche.

Adapter la palette végétale... Il est important de bien identifier les ambiances végétales et les milieux autour de l'exploitation pour pouvoir utiliser le même vocabulaire végétal. A Genêts par exemple, trois identités se distinguent : les haies horticoles souvent taillées au carré devant les maisons, les haies bocagères à trois strates en arrière et des plantations d'arbres en association aux fossés. Les parcelles de l'exploitation envisagée pour construire la bergerie bordent à la fois du bâti, des fossés et du bocage. Il serait donc intéressant de montrer cette position géographique particulière par les plantations : tamaris sur l'entrée, saule ou frêne le long des fossés, haies bocagères le long et autour du bâtiment (voir schéma 8).



◀ ◀ Image 6 : La distance entre la bergerie et la route permet une mise en scène aux points de vue lointains ▶

▶ ◀ Photo 7 Le portail « Manchois » ▶



◀ Schéma 8 ▶

▶ LISTE1 Végétaux horticoles de bord de mer présents à Genêts : tamaris taillé en haie ou libre, prunellier, atriplex, aubépine, rosier sauvage...

▶ LISTE 2 Végétaux de milieu humide : frêne commun, peuplier blanc, saule,...

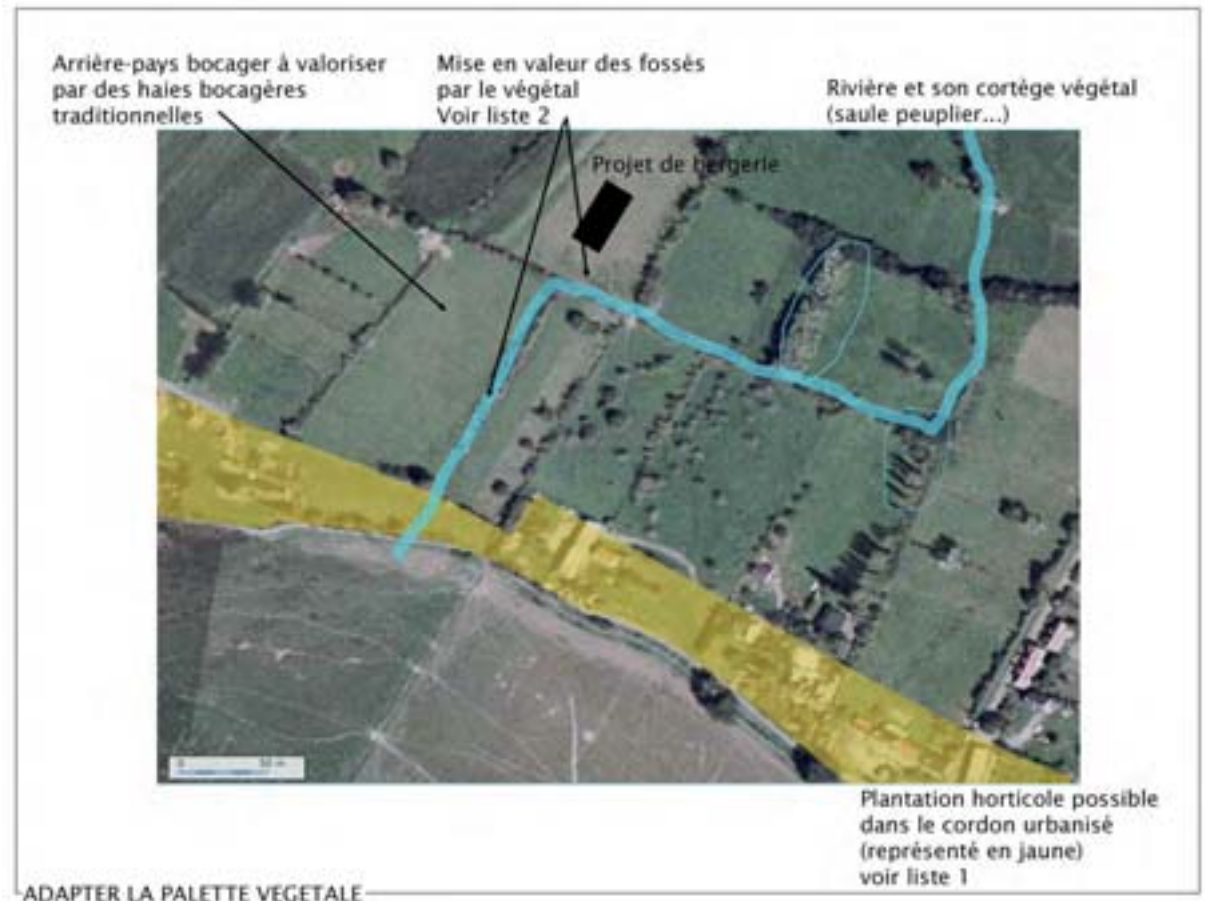
▶ LISTE 3 Végétaux des haies bocagères

Les arbres : érable champêtre, aulne glutineux, châtaigner, noisetier, aubépine, hêtre, pommier, néflier, merisier, prunellier, chêne pédonculé, orme...

Les arbustes : houx, chèvrefeuilles, ajoncs d'Europe, troène...

Les herbacés : lierre, digitale pourpre, fougère mâle, benoîte, millepertuis commun, géranium herbe à Robert, nombril de Venus, iris fétide.

La présence des trois strates est indispensable à la densité de la haie et sa continuité.



3.2 Présentation thématique d'intégration de bâtiments

3.2.1 Les bergeries isolées en milieu ouvert agricole

Les plaines littorales qui peuvent border les havres se partagent souvent entre les cultures et les prairies. Les coteaux et les polders en limite ne sont pas toujours aussi présents que dans le cas de Tourville-sur-Sienne, mais marquent toujours ces grandes étendues ouvertes.

Exemple de Tourville-sur-Sienne...

La bergerie et son secteur autonome de pâturage correspondent aux entités paysagères présentes. La plaine s'étire jusqu'au coteau boisé, et surtout urbanisé, sans qu'aucun repère n'arrête le regard. Le nombre et la taille des parcelles cultivées donnent souvent le sentiment d'être dans une grande plaine agricole alluviale. Le caractère maritime est souligné par la Sienne et les marées, par l'herbu et les prairies associés aux images traditionnelles des marais. Les prairies de refuge, ayant la possibilité de s'étendre autour des bergeries, peuvent être bénéfiques au paysage en valorisant l'image de la prairie. Dans ce cadre-là, l'exploitation du mouton de pré-salé peut être un outil de gestion de cet espace naturel, tout en centralisant la totalité de ses besoins (bâtiment, prairie, herbu). Ce lien entre produit et terroir est totalement en adéquation avec la description de l'AOC.

Dans une recherche d'harmonie avec le site, la préférence ira à un bâtiment long, le plus bas possible et d'un seul tenant. Dans ce paysage très « visuel », le projet devra intégrer la simplification de l'exploitation pour une meilleure lisibilité du territoire : minimiser les zones de circulations extérieures en entreposant la paille et l'alimentation dans le bâtiment, maîtriser les déjections des brebis sur l'herbu et éviter le stockage de litière (données d'exploitation expliquées dans le document technique associé). On évitera d'implanter le bâtiment du côté Est où les vues depuis les crêtes sont plus marquées. La couverture en bois devrait assurer la continuité visuelle du coteau de part et d'autre du bâtiment, en l'intégrant. Ce lien bergerie / coteau fonctionne dans les conditions paysagères actuelles, c'est-à-dire avec un coteau urbanisé ponctuellement entre deux haies bocagères et une plaine littorale totalement dépourvue de plantation. Enfin, les prairies refuges devraient faire l'objet d'une vraie

réflexion sur leur pouvoir de renforcer et d'entretenir le caractère maritime et naturel de ce territoire : rôle de mise en scène de la bergerie, d'accompagnement des voies d'accès, de révélateur des dynamiques des saisons, d'intermédiaire unitaire entre route et bergerie...



Illustration de l'impact possible de la bergerie en milieu ouvert et de l'identité possible de l'exploitation autour de prairies (avant - après)



Illustration de la bergerie en milieu ouvert : mise en relation avec le coteau au lointain, interaction avec la parcelle de labour au premier plan



Illustration de la bergerie avec un bâtiment fractionné. La lecture de la ligne du coteau arrière devient plus difficile.



Détail de la lisibilité du bâtiment plein ou fractionné.



Illustration de la bergerie dans son entité paysagère globale. Sa localisation près de la ligne de boisement lui permet de mieux s'intégrer.



Zoom de la bergerie dans son contexte territorial et comparaison visuelle avec un bâtiment de maraîchage de même volumétrie.



Même vue sans la bergerie.

Exemple de Regnéville-sur-Mer...

La plaine littorale, localisée entre l'herbu et la dune, loin du coteau agricole et du village de Regnéville-sur-Mer, offre une ambiance caractéristique et très lisible. Dans un maillage quadrillé ouvert, des ponctions urbaines en partie cachées par des bosquets émergent de temps à autre. L'interaction entre l'agriculture et les espaces naturels est visible, ce qui apporte dynamisme et clarté au site.

Dans une recherche d'harmonie avec le site, la préférence ira à un bâtiment de forme la plus simple possible. Son fractionnement peut être envisagé, pour l'ambiance plus compacte et cubique que cela provoque, en écho aux ponctuations urbaines existantes. Le projet devra intégrer la simplification de l'exploitation pour une meilleure lisibilité du territoire et minimiser les zones de circulation et de stockage extérieures... S'il semble inutile de planter des arbres isolés ou des massifs d'arbustes, la plantation d'arbres en bosquet pourrait être envisagée dans une recherche de volumétrie homogène entre bâti et végétal. Dans le choix des essences, on exclura tous les végétaux trop colorés ou aux formes trop architecturées (type peupliers d'Italie par exemple) pour rechercher, au contraire, un effet de masse, une unité, avec une gamme locale résistante aux vents et aux embruns.

Le paysage étant toutefois déjà très lisible et finement structuré, planter n'est pas une obligation. On voit trop de bâtiments agricoles se cacher maladroitement derrière une haie par exemple. La démarche de mise en scène d'une exploitation doit être pensée dans sa dynamique territoriale. Le masquage par un bosquet de la bergerie dans le havre de Regnéville permet une meilleure lisibilité de la pointe d'Agon au loin et de l'horizon car plus rien n'arrête le regard.



Le même type de réflexion serait à mener sur les paysages ouverts de Beauvoir, en prenant en compte, pour ce site, l'immensité de l'échelle d'intervention.



Paysage ouvert avec ses ponctuations bâties et plantées. Les grandes lignes paysagères existantes marquent déjà fortement le territoire.



Photomontage avec la bergerie intégré dans son bosquet. La végétation, une masse homogène de bosquets et non d'alignements de peupliers ou de massif d'arbustes laisse passer le regard au-dessus, vers la pointe d'Agon.

Exemple de Lessay / Créances...

Le paysage de la « dune remodelée » n'appartient pas réellement à la dune, ni aux cultures légumières. Il s'agit d'un espace très ouvert, malgré la présence de-ci, de-là de végétaux et de haies, au quadrillage bien dessiné par les rangs de légumes et les talus ensablés. Des buttes de sables, dans toute leur mouvance, contrastent avec les parcelles cultivées et ponctuent le paysage en un fil continu jusqu'à l'horizon dunaire.

Dans une recherche d'harmonie avec le site, la préférence ira à un bâtiment de forme la plus simple possible. Le projet devra intégrer la simplification de l'exploitation pour une meilleure lisibilité du territoire et minimiser les zones de circulation et de stockage extérieures... L'utilisation du bois permettra également une meilleure intégration avec les micros reliefs dunaires et leur cortège végétal aux tonalités grises, ocres.

Une bergerie, dans ces paysages d'entre deux, devrait pouvoir venir enrichir leur identité et respecter leur qualité. Une réflexion sur les volumétries, le devenir des micros dunes, la pression foncière, les plantations dans la dune (...) sont autant de thèmes à travailler et à étudier plus précisément au moment du projet d'implantation.



Illustration de l'intégration sur les parcelles légumières d'une bergerie en s'inscrivant dans une mise en valeur du paysage dunaire par l'enherbement (avec une végétation caractéristique de la dune). Photos avant/après



Dans ce contexte de paysage ouvert, plusieurs questions émergent :

- › la localisation de la bergerie par rapport aux lignes de force du paysage et dans le contexte paysager global.
- › la corrélation entre les pratiques de l'exploitation et la gestion de l'espace naturel.
- › la bergerie comme outil de mise en valeur des paysages.
- › la nécessité de conserver un paysage ouvert en évitant toutes plantations autour de la bergerie (pas d'accompagnement végétal obligatoire).
- › la possibilité de planter dans certain cas, en corrélation avec un projet de territoire.

3.2.2 Les bergeries dans les reliefs de la dune

Les espaces dunaires dans les havres identifient le passage entre la mer et l'estuaire dans toute sa mouvance. Leur homogénéité de couleur et leur volumétrie en font des repères de très grande valeur paysagère où la construction de bergeries semble difficile.

Exemple d'Agon-Coutainville...

A Agon-Coutainville, l'entité paysagère correspond à une zone assez homogène de dunes, aux micro-reliefs associés à une végétation arbustive d'un côté, et aux plâtitudes rases de l'autre. Dans cette étendue, les premiers éléments dominants sont formés par les arbres (pins, cyprès) et par le phare, sombres et verticaux. Les trois secteurs bâtis se cachent plus ou moins derrière les mouvements du terrain ou sous les bosquets d'arbres. La corrélation entre les dunes, gérées et protégées, et l'activité de prés salés semble moins évidente dans ce territoire. Il en est de même avec l'activité touristique parsemée (et malheureusement parfois très visible).

Dans une recherche d'harmonie avec le site, l'agrandissement de la bergerie existante risque de transformer la dune, avec un difficile retour à l'état initial. L'amélioration de la qualité du bâtiment pourrait par contre atténuer son impact paysager marqué par la brillance de la toiture. Globalement, il serait dommage de créer une nouvelle zone bâtie car le site est déjà ponctué de nombreux éléments repères (bâtis ou pins). Une alternative intéressante serait de construire une bergerie dans les pins ou les cyprès car, du fait de leur hauteur et leurs couleurs sombres, ces arbres prennent visuellement dessus des bâtiments. Dans tous les cas, et cela est en adéquation avec la présentation du document technique associé, un projet sur ce site nécessitera une réflexion paysagère importante et à très fine échelle, celle du bosquet par exemple.

Un photomontage illustre ces propos : l'intégration de la bergerie dans des massifs de cyprès



Illustration de l'insertion d'un bâtiment dans un massif de cyprès déjà existant.

Exemple du havre de la Vanlée...

A la Vanlée, la dune offre tout son potentiel paysager dans son extrémité nord, malgré les divers usages qui en sont faits et un encombrement certain du camping ou des bergeries relais. Les mêmes problématiques d'élevage, de milieu naturel et d'activités touristiques qu'à Agon-Coutainville sont présentes ici.

Dans une recherche d'harmonie avec le site, l'implantation d'une bergerie sur la dune semble difficile. Il serait plus intéressant de suivre le scénario inverse, c'est-à-dire de tendre vers une simplification de cette entité paysagère, en diminuant le nombre de bergeries relais, en travaillant leur organisation sur le territoire et en réfléchissant à une stratégie d'accueil de l'activité touristique moins impactante visuellement. Le lieu qui semble le plus à même de recevoir une bergerie, d'un point de vue paysager, correspond à la frange bâtie localisée côté terre de l'herbu. Le bâti s'y égraine autour d'un maillage bocager et d'espaces de prairie. L'intégration d'un tel bâtiment au bord de l'herbu est tout à fait possible (voir partie 3.2.3).

Plusieurs photomontages illustrent ces propos : la relation bâtiment / dune à la Vanlée, la simplification de la dune.

Dans ce contexte de paysage de dunes, la problématique de la préservation de ses ensembles paysagers repères doit être posée avant tout projet. Les dunes en elles-mêmes sont connues pour être un milieu fragile et cela paraît délicat, en outre, de construire dans ce milieu. Il semble contre-indiqué, également, de proposer la plantation de nouveaux pins et cyprès autour de bâtiments agricoles ou en compléments de massifs existants (et encore moins en création de nouveaux massifs !), ces arbres n'étant pas spécialement associés au milieu naturel dunaire.

Illustration du haut : état existant de la dune du havre de la Vanlée



Illustration 2 : insertion d'une grande bergerie permettant logiquement la disparition des bergeries relais



Illustration 3 : simplification du site, gestion de l'impact visuel des stationnements, délocalisation des bergeries.



3.2.3 Les bergeries en frange urbaine

En bordure des havres, l'urbanisation s'organise de plusieurs façons : soit en village rue ou habitations ponctuées directement en contact avec l'herbu, soit en se dispersant à l'intérieur d'un maillage bocager plus ou moins dense. L'écrin de verdure anime, unifie et valorise la silhouette des villages.

Exemple du havre de la Vanlée...

Prenons l'exemple de la Vanlée. Dans la partie amont, les entités paysagères présentes tendent à une fermeture du paysage pour plusieurs raisons. D'une part, la végétation dans cette partie du havre se densifie et se diversifie depuis la dune plantée de pins autour de Saint-Martin-de-Bréhal, jusqu'aux prairies bocagères ou aux peupleraies du bord de rivière. D'autre part, une variété des activités, des volumes et formes architecturales se juxtaposent, transformant les ambiances « naturelles » associées à la végétation bocagère en ambiances plus horticoles, plus jardinées, voire urbaines. L'activité ovine déjà présente par ailleurs peut être l'occasion d'une réflexion sur la pérennisation et la mise en valeur de l'identité bocagère. Il s'agit tout simplement, par exemple, de garantir le maintien de parcelles de prairies en vis-à-vis avec l'herbu, parcelles sollicitées en général par le maraîchage, ou d'entretenir et de valoriser des haies locales diversifiées et à trois strates le long de l'exploitation, des chemins et des carrefours avec la route « touristique »...

Dans une recherche d'harmonie avec le site, on se souciera de la force de l'impact visuel depuis les hameaux d'habitation et de l'équilibre des silhouettes des villages vues depuis l'espace dunaire et les routes touristiques. Si la qualité visuelle et l'identification du bâtiment sont essentielles, on s'intéressera également à l'ensemble du projet d'exploitation (minimiser les zones de circulations extérieures en stockant la paille et l'alimentation dans le bâtiment, mettre en rapport l'échelle des bâtiments et le maillage bocager, aménager l'entrée de l'exploitation, utiliser la prairie dans les espaces tampons, étudier les points de vue principaux et la cohérence visuelle globale).

Dans la partie aval, le village des Salines s'est urbanisé de façon continue et tend à se développer en linéaire vers le Sud. On y remarque de nombreuses activités liées à la présence de l'eau : habitat touristique, conchyliculture, nautisme et bergerie dont l'activité est menacée à moyen terme du fait de sa situation géographique (cf document technique associé). La bergerie pourrait intégrer les outils de maîtrise foncière par la

situation réglementaire qu'il provoque en participant au maintien du caractère rural et maritime du village. Au Nord, elle se cacherait dans un entre-deux bocager fermé séparant les cultures maraîchères et la ligne de l'habitat. Au Sud, elle pourrait s'associer à la zone conchylicole existante, avec à l'esprit le renforcement du paysage bocager, en limitant l'urbanisation devant les points de vue sur la silhouette du village de Bréhal.

Plusieurs photomontages illustrent ces propos : la relation bâtiment / front bâti dans le bocage et le contexte particulier des Salines.



Illustration d'une bergerie en relation avec un petit hameau d'habitations et de son cortège végétal bocager. L'image fonctionne du fait de l'accompagnement végétal qui sert de « liant » entre les différents bâtiments.



Illustration du village des Salines tout en long et des potentialités offertes par ses extrémités pour l'implantation d'une bergerie en limite du village mais dans sa continuité.

Exemple du village de Bas-Courtils dans la Baie du Mont-Saint-Michel...



Illustration de l'entrée du village de Bas-Courtils

Dans le village des Bas-Courtils, l'urbanisation s'étend en un village-rue. Les bâtiments agricoles en général, dont les bergeries, se bordent d'habitation au fur et à mesure des opportunités d'extension. L'urbanisation n'est pas dense, mais l'encombrement des entrées d'exploitations et d'habitations complexifie la lecture de cette ligne bâtie et la déconnecte de son territoire.

Dans une recherche d'harmonie avec le site, et en particulier pour les bâtiments existants, on se souciera particulièrement de la mise en scène possible des bergeries avec le contexte urbain et les herbus. La simplification de l'exploitation est essentielle pour permettre de filtrer des vues, matérialiser des « vides » laissant deviner l'herbu. L'image champêtre du village pourrait être renforcée par le regroupement des prairies relais en façade sur la route comme c'est le cas déjà parfois. Dans cette zone très touristique, la vue des moutons fait partie du patrimoine et permet de valoriser les usages du territoire de la baie. La prairie pâturée, avec son aspect engazonné, s'accorde très bien à un milieu plus urbain ayant conservé des ambiances « champêtres ». Il s'agit finalement de mettre en place un projet d'identité de village dans lequel on définira, entre autres, la relation « agriculture et bâti ». La réflexion doit se faire à l'échelle du village.

Illustration de l'intégration urbaine des exploitations agricoles dans le village de Bas-Courtils par la simplification de l'espace autour du bâtiment agricole, la création d'ouvertures visuelles ponctuelles et l'unification des bords de route avec la prairie (ou le gazon devant les habitations). Photos avant/après.



Exemple de Ardevon dans la Baie du Mont-Saint-Michel...

Se pose dans ces hameaux la problématique d'intégration d'un bâtiment agricole dans les hameaux développés aux intersections avec la route touristique, la D275.

Le hameau « La Rive » présente encore aujourd'hui une grande qualité visuelle grâce à un patrimoine architectural traditionnel. Les actions à mener sur les bergeries déjà existantes déclinent les thèmes de la mise en valeur du front bâti ancien, de l'insertion dans le bocage des bâtiments en arrière de l'urbanisation, de l'accès à l'herbu et des interactions touristiques. Il semble, par contre, difficile de construire des bergeries directement au nord de la D275, au contact de l'herbu, du fait de la vue sur le Mont-Saint-Michel tout proche et des ouvertures paysagères. Tout projet de bergerie devra intégrer les enjeux territoriaux et les vues sur le Mont-Saint-Michel : points de vue renforcés avec la présence de la prairie toute l'année, bâtiment orienté par rapport à la digue... Bref un site à étudier plus précisément.

A l'intersection avec le Mont-Saint-Michel, l'urbanisation est totalement hétéroclite et les limites sont floues, inexistantes. D'un point de vue paysager, la bergerie pourrait très bien trouver sa place dans cette zone en imaginant une « bergerie vitrine » qui ferait la liaison entre l'activité commerciale et la campagne. Pour autant une extension urbaine dans l'épaisseur de l'urbanisation actuelle aura de fortes conséquences visuelles, moins de le sens mont/terre, que depuis la D275 (voir photo). Il s'agit d'une zone très particulière dans laquelle une activité liée aux herbues a sûrement toute légitimité, mais dont les enjeux, nombreux et complexes, permettent difficilement la construction d'une bergerie.

Illustration des difficultés à envisager des extensions urbaines près du Mont



Exemple de Barneville-Carteret...

La caractéristique de l'herbu de Barneville-Carteret vient d'une présence visible et marqué de l'urbanisation, que ce soit sur la pointe dunaire ou sur les coteaux

Dans une recherche d'harmonie avec le site, on évitera d'implanter une bergerie dans le secteur Ouest le plus agricole et encore préservé de l'urbanisation. Entre le début du coteau construit sur le linéaire de la route et l'herbu, un petit polder cultivé, caché en parti au pied du pont, peut permettre une implantation discrète d'une bergerie. Elle sera située en contre bas, au pied d'un talus et d'une haie de prunelliers, et en avant d'une ferme avec son habitation organisée autour d'une cour. La vue sur les reliefs structurants depuis le pont ou la dune sera maintenue.



Illustration de l'intégration urbaine d'une bergerie dans le petit polder au pied de l'urbanisation de Barneville. Photos avant/après. Toute la difficulté de cette implantation est associée aux vues lointaines et au coteau urbanisé encore lisible ou non. Trois photomontages avec trois positionnements de la bergerie dans le polder illustrent cette idée. Dans le premier Barneville émerge au-dessus de la bergerie, dans le second, il s'agit de la colline bocagère et dans le troisième, seul le pignon de la bergerie ressort, laissant le coteau entièrement visible.





Dans ce contexte de paysage urbanisé, la bergerie doit intégrer une réflexion à l'échelle de l'espace et de sa planification : simplification de l'exploitation agricole autour d'un ou plusieurs bâtiments, unification par les prairies et les engazonnements, étude de la silhouette de village, maintien des ambiances bocagères... En termes de plantation, on évitera au maximum les essences horticoles et on préférera travailler sur une palette d'arbres, arbustes, vivaces visibles dans la campagne environnante. La simplification de l'exploitation paraît être l'élément essentiel (entrée, circulation, stockage...).

3.2.4 Les bergeries dans le bocage

Les paysages bocagers des bords de havre conservent des caractéristiques fortes telles que les prairies, les haies ou les ambiances fermées mais ils tendent à s'ouvrir avec l'introduction de cultures sur des doubles parcelles et par la dispersion de l'habitat et de son cortège végétal.

Exemple de Vains / Saint-Léonard...

Prenons l'exemple de Genêts / Vains. Le contexte bocager y est particulier puisque l'herbu est d'abord longé par un cordon bâti avec une végétation horticole et de bord de mer avant de prendre les caractéristiques d'un vallon légèrement humide. Une seule « dent creuse » entre deux habitations semble possible pour construire une bergerie. Sa position en arrière sur la parcelle, moins logique par rapport au reste de l'urbanisation, permet par contre une parfaite intégration aux haies existantes.

Dans une recherche d'harmonie avec le site, un projet de bergerie dans ce secteur doit s'envisager d'un point de vue territorial car le bâtiment en lui-même peut facilement être caché. Une réflexion sur l'organisation dans la parcelle des différentes pratiques d'élevage peut être menée afin de minimiser leur force visuelle au profit du végétal. Les chemins et les accès doivent également servir l'exploitation tout en gardant un caractère intime. Les prairies refuges si elles peuvent s'organiser tout autour, renforceront le caractère bocager. On retrouve ici l'idée que la bergerie peut être vue comme un outil de gestion et de valorisation du paysage.

Par contre, dans ce cas spécifique, on note le contraste entre la ligne taillée d'arbustes de bords de mer en premier plan de l'herbu et le bocage traditionnel en arrière-plan. Le projet de bergerie peut utiliser les deux vocabulaires en respectant leur singulière stratification : par exemple proposer du tamaris en premier plan, puis des alignements d'érable ou de pommier pour renforcer, en fond de parcelle, la haie bocagère classique. L'idée est bien d'accompagner les dynamiques végétales présentes.

Plusieurs photomontages illustrent ces propos : la relation bâtiment/cuvette bocagère et l'entrée sur la parcelle, la stratification végétale



Illustration de l'insertion possible d'une bergerie dans la cuvette bocagère derrière le front bâti. La volumétrie du bâtiment semble correcte par rapport au site et sa couverture ne brille pas. Sa localisation en discontinuité avec le bâti existant paraît plus discutable.



Illustration de l'insertion possible d'une bergerie dans le paysage bocager : plantation et entretien des haies, mise en valeur des surfaces en prairie, qualification du chemin (entretien, limite, rapprochement des clôtures des champs au plus près...)

Exemple de Portbail...

Ce secteur de Portbail présente un réseau de haies assez basses de saules, aubépines, troènes, sureaux (...) réparties autour d'un parcellaire très carré. Il n'y pas de vue réellement sur l'herbu du fait de cette forte présence du végétal.

Dans une recherche d'harmonie avec le site, il serait intéressant d'installer la bergerie dans la longueur de la parcelle proche de l'herbu mais cacher par les haies. Ces haies pourraient faire l'objet d'une densification ou de replantation.



Illustration de l'intégration d'un bergerie dans un bocage bas à saules. Photos avant avec musse/après



Exemple du Grouin du Sud...

Le Grouin du Sud présente un paysage agricole semi-ouvert, à l'extrémité ouest de la frange urbaine qui ponctue le front de la Sées. De ce côté, la force du végétal et du bâti en même temps provoque des ambiances particulières.

Dans une recherche d'harmonie avec le site, la pointe semble difficilement urbanisable, afin de respecter la pente et le contraste entre son paysage des grandes parcelles de prairies bordées par les haies et celui à l'Ouest, plus dense, urbanisé et végétalisé.

Il semble plus simple de se raccorder à la frange urbaine existante qui s'étirole d'Est en l'Ouest. Le tissu urbain, moins dense, s'insère dans le parcellaire agricole en le partageant. Pour autant les ambiances ne sont pas dominées par la campagne, ni totalement urbaines (voir photo ci-dessous). Si d'un point de vue réglementaire, un tel aménagement pose la question d'une définition de la continuité d'urbanisation telle qu'elle est perceptible sur site, il n'en demeure pas moins que, d'un point de vue paysager, la logique et le bon sens seraient de s'implanter dans la continuité de la frange urbaine lâche existante.

Cet exemple est intéressant à plusieurs points de vue. Il met en contradiction des possibilités paysagères et des contraintes réglementaires. C'est le lieu idéal pour une mise en questionnement de la loi littorale : les lieux-dits existants sont-ils consécutifs d'une urbanisation ? La limite des 50 mètres représente-t-elle une discontinuité ? Il s'agit donc d'un site à étudier de plus près.



Localisation actuelle d'une bergerie en limite d'un hameau. D'un point de vue paysager, cet emplacement est intéressant du fait de la présence des prairies autour du bâtiment agricole et devant l'herbu qui apporte une ambiance champêtre à cette zone limite entre bâti et agriculture.

Exemple du secteur du Val-Saint-Père...

Il s'agit d'un secteur difficilement lisible du fait de la présence d'un bocage reliquaire, d'une forte dispersion de l'habitat en général et des bâtiments agricoles en particulier.

Dans une recherche d'harmonie avec le site, il serait intéressant que la bergerie intègre un projet global de territoire qui comprendrait :

- La gestion de l'urbanisation avec la disparition des musses dispersées au profit d'une seule bergerie.

- L'accompagnement végétal des bâtiments agricoles, des silhouettes des villages et des hameaux. Actuellement ce sont les alignements de peupliers et les haies mono spécifiques qui dominent visuellement.

- La réflexion sur le bocage : complément de linéaires, mise en scène d'arbres isolés (nombreux ormes présents à priori)... En bref, se poser la question du bocage dans ce projet à grande échelle.

- La mise en herbe des parcelles proches de l'herbu pour donner à voir la progression maritime jusqu'à la terre.

A partir d'une zone retenue pour ses possibilités réglementaires, illustrons l'intégration possible d'une bergerie avec une mise en valeur de sa géographie.

Dans ce contexte de paysage de bocage, plusieurs questions émergent :

- **La localisation de la bergerie par rapport aux lignes de force du paysage, notamment les haies, et dans le contexte paysager global.**
- **La corrélation entre les pratiques de l'exploitation et la gestion de l'espace bocager. La bergerie peut-être vecteur d'une dynamique territoriale et d'un projet de paysage, sans que cela soit une contrainte d'exploitation.**
- **Par ailleurs, la dimension de la bergerie devra être évaluée en fonction du maillage bocager (largeur et profondeur de la parcelle, hauteur des haies).**



Avant



Illustration à gauche : nécessaire prise en compte des limites de la bergerie dans le paysage : haies, clôtures...

Illustration à gauche (avant) et au dessus (après) : photomontage d'une bergerie en bordure de la baie dans le secteur du Val-Saint-Père. Le bâtiment est construit sur une parcelle aujourd'hui de maïs limitée par des haies denses et des alignements de peupliers. Depuis l'herbu et les rives opposées, il sera très peu visible. Depuis la petite route en bordure de la baie, les vues emblématiques sont maintenues et la mise en prairie des parcelles homogénéise l'avant scène sur l'herbu.

3.2.5 Bâtiments existants

Les grandes bergeries sont aujourd'hui des bâtiments agricoles souvent quelconques, associant fibrociment, bac acier, bois et soubassement aggro. Les espaces de manœuvre et de stockage de l'alimentation s'organisent tout autour en étant très consommateurs d'espace. Les prairies ne bordent par toujours la parcelle d'exploitation. L'image de la filière ovine n'est pas valorisée sur le terrain. On rencontre peut-être des moutons sur les herbus, mais on ne peut absolument pas se représenter l'interaction élevage / terroir / paysage.

Dans une recherche d'harmonie avec le site, il serait souhaitable que l'image de la filière retenue puisse à la fois permettre de construire de nouvelles bergeries, mais également de revaloriser et faire des travaux sur les hangars existants, d'où l'intérêt de travailler la problématique d'une « peau » et d'une identité de pignon.

Un photomontage illustre ces propos : avant / après la restauration d'une bergerie.

Dans ce contexte, la profession devra non seulement s'approprier l'image de la filière dans le cadre des travaux sur le bâtiment, mais également dans la réorganisation de la parcelle d'exploitation, des circulations et du stockage, dans l'interaction avec le paysage environnant... L'amélioration de l'exploitation ne signifie pas de planter systématiquement, mais de se poser la question de l'ambiance de son territoire : espace ouvert ? Bocager ? En bref, s'approprier la démonstration et le questionnement sur la valorisation de son site.



Illustration d'une bergerie existante en arrière d'un petit hameau habité et située dans un cadre bocager déjà intéressant. Etat initial



Illustration de la même photo avec une bergerie plus grande et « ré-habillée»

Conclusion

L'implantation d'une bergerie n'est pas neutre pour son environnement. Elle exige une réflexion préalable liée à la nature des sites et leurs réglementations, aux paysages et aux nécessités techniques et fonctionnelles.

Ce document s'efforce d'apporter un autre regard grâce à l'approche paysagère et architecturale. Sur ces territoires remarquables, les situations les plus favorables d'implantation du point de vue du paysage semblent être les franges urbanisées et le bocage où l'on peut parler « d'intégration ». Les projets en paysage ouvert ont aussi un intérêt. Dans le cadre de la présente étude, nous avons souhaité valoriser des constructions conçues pour être « vues ». Les bâtiments qui prennent place dans un paysage parlent de toute une filière d'acteurs et de ses pratiques. Les exploitations agricoles en font parties. Dès lors, du fait d'une plus grande visibilité des projets, leur qualité doit être démontrée. Par ailleurs, se pose la question de la dynamique de ces paysages et de l'activité de pré-salé comme outils de gestion et de mise en valeur des havres. A titre d'exemple le stockage des fourrages dans un bâtiment paraît une action simple mais qui solutionne un grand nombre des problématiques paysagères existantes sur les sites. Il est donc clair que la bergerie est l'enjeu ultime visuel de l'existence de la filière et de son image. Sa construction devra alors être guidée par un travail architectural poussé, l'utilisation de solutions innovantes, la prise en compte des territoires et des données environnementales associées à la protection des milieux naturels.

La réflexion serait à étendre également à la restauration de bergeries déjà présentes et à la transformation de bâtiments existants.

Il est impossible de donner une « recette » pour construire une bergerie au vu des situations paysagères uniques appréhendées à chaque projet. Dans ce document, la description des interactions bâtiment/paysage par thème permet d'émettre des recommandations ou des démarches spécifiques à une palette représentative de paysage. Cela ne doit pas faire oublier l'analyse fine de chaque site et le nécessaire accompagnement architectural.